

DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES À GRAVELINES

Compte-rendu intégral Mardi 10 décembre 2024

SALLE/ADRESSE :	Salle des fêtes / Saint-Folquin
PARTICIPANTS :	140 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18h à 20h15

Commission nationale du débat public (CNDP) :

M. Marc PAPINUTTI CNDP

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Luc MARTIN CPDP

M. Jean-Raymond WATTIEZ CPDP

M. Régis GUYOT CPDP

M. Jacques ROUDIER CPDP

M. Paul GALLI CPDP

Mme Anne-Sophie FOURNIER CPDP

Mme Vanessa HAUSTEIN CPDP

Animation

M. Pierre ARENE WDPE, Animateur

Mme Thea DISDIER-HAUMESSER WDPE

Intervenants :

M. Yves ENGRAND Maire de Saint-Folquin

M. Antoine MÉNAGER EDF - En charge du programme EPR2 de Gravelines

M. François MAILLARD RTE

Mme Anaïs THEVENET RTE

M. Alby SCHMITT Autorité environnementale

M. Fabrice MAZOUNI Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

M. Thierry DEREUX FNE

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Bonjour à toutes et à tous. Je me présente pour les personnes qui ne m'ont peut-être pas déjà vu ou rencontré dans d'autres réunions publiques, Pierre ARENE. Je fais partie de l'équipe d'animation et je suis accompagné de ma collègue, Thea DISDIER-HAUMESSER juste ici. Je suis également accompagné d'une grande partie de l'équipe du débat avec, en premier lieu, notamment de l'équipe aussi de la Commission nationale du débat public, puisque nous avons avec nous Marc PAPINUTTI, président de la Commission nationale du débat public, et Luc MARTIN, président de l'équipe du débat. Nous avons parmi nous trois membres de l'équipe du débat, Jean-Raymond WATTIEZ, vous pouvez lever la main, Régis GUYOT juste ici, et Jacques ROUDIER juste ici. Nous sommes accompagnés de nos trois chers membres du secrétariat général, Vanessa HAUSTEIN, qui est au fond, Anne-Sophie FOURNIER, et Paul GALLI, qui est juste ici.

Sans plus attendre, je vais laisser la parole à Monsieur Yves ENGRAND, maire de Saint-Folquin, pour le traditionnel et important accueil républicain.

M. Yves ENGRAND – Maire de Saint-Folquin

Monsieur, je vous remercie. Messieurs les présidents, mesdames, messieurs, je suis très heureux de vous accueillir ce soir à Saint-Folquin à l'occasion de ce débat sur le projet de la centrale nucléaire. Sachez que Saint-Folquin est une commune qui se trouve dans le premier périmètre de la centrale, qui est très proche avec toute la partie nord de la commune qui se situe, disons, pratiquement jusqu'au Bassin Vauban. Nous sommes également aussi dans une commune du département du Pas-de-Calais et notre bassin d'emploi est principalement toute la partie nord, tout le Dunkerquois. Je ne vais pas aller plus loin dans le débat. Je vous repasse la parole, et puis je vous remercie, et à tout à l'heure.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Dans ces mots d'ouverture qu'on vous propose, je vais laisser la parole à Marc PAPINUTTI, président de la Commission nationale du débat public, et Luc MARTIN, président de l'équipe du débat.

M. Marc PAPINUTTI – CNDP

Bonsoir, mesdames et messieurs. C'est un grand plaisir. Ce n'est pas la première fois que je viens. C'est un très grand plaisir pour vous rappeler, d'abord en tant que président de la CNDP, que notre objectif est très simple, c'est que les gens puissent être informés, que vous puissiez réagir, que vous puissiez ainsi orienter la décision sur une décision importante en termes d'environnement, notamment la paire d'EPR.

Je voulais aussi dire que notre objectif, avec la commission et avec les membres qui ont été cités, c'est d'avoir une application de six valeurs, qui sont très simples. Nos membres de commission sont indépendants des porteurs de projet et de l'État. Ils sont neutres, ils ne prennent pas position. Ils sont transparents, c'est-à-dire que tous les arguments qui seront cités, et notamment lors d'une réunion publique comme aujourd'hui, seront retranscrits. Il y a égalité de traitement. On ne fait pas de référendum, ce n'est pas un référendum à main levée. Tous les avis comptent, et ce qui compte aussi, c'est l'argumentation. Puis, dernier point, l'inclusion. L'inclusion, ça veut dire qu'on essaye que tout le monde puisse s'exprimer. C'est dans les règles de l'organisation d'une réunion publique, mais il est extrêmement important que les uns et les autres puissent s'exprimer chacun leur tour de manière concise, pour qu'on n'ait pas de monopole de ceux qui savent parler et ceux qui ne parleraient pas. Voilà ce que je voulais dire. Sur une réunion comme aujourd'hui, sur l'environnement, il va y avoir de beaux sujets.

M. Luc MARTIN – CPDP

Mesdames et messieurs, Luc MARTIN, je préside l'équipe du débat public et je suis ravi de vous accueillir ce soir. J'espère que les propos seront variés, riches, et qu'on va prendre le temps de s'écouter les uns les autres sur un sujet qui, je le sais, fait particulièrement débat. Merci pour votre écoute.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Merci beaucoup d'avoir aussi posé le cadre et rappelé les principes de la Commission nationale du débat public que nous allons faire vivre ce soir ensemble. Je reviendrai aussi quand je vous parlerai des règles du jeu à avoir entre nous.

Mais avant, j'aimerais vous présenter le programme de la rencontre, de cette réunion. L'idée de notre réunion, là, c'est ce qu'on est en train de faire : accueil, bienvenue aussi, vous verrez, juste après, d'apprendre un peu mieux à se connaître toutes et tous dans la salle. Ensuite, on vous diffusera une

vidéo très rapide qui présente le projet EPR2. On aura un temps de réaction via un outil numérique que l'on a l'habitude d'utiliser. Donc, peut-être que certains et certaines d'entre vous qui êtes déjà venus à d'autres de nos réunions savent à quoi je fais référence, un nuage de mots assez rapide.

Ensuite, on aura le résumé des échanges du webinaire sur les impacts du changement climatique sur le projet qui a eu lieu tout à l'heure entre 14 heures et 16 heures. Ce sera aussi l'occasion d'entendre l'autorité environnementale qui nous rejoindra en ligne. Nous aurons un premier temps d'échange de questions-réponses assez bref pour pouvoir revenir justement sur certains éléments issus du webinaire, l'idée étant – je le rappelle ici – de ne pas refaire le webinaire, mais plutôt de pouvoir répondre à des questions de précision si besoin. On aura quelques-uns de nos intervenants, notamment en ligne, qui seront présents. Il me semble aussi les intervenants Greenpeace qui doivent être dans la salle avec nous.

Ensuite, on partira sur la première séquence des impacts du projet sur la biodiversité. On rencontrera une série d'intervenants que je vous présenterai après avec un temps d'échange et des questions-réponses à chaque fois, pour les trois séquences. Deuxième séquence : les impacts du projet sur la disponibilité en eau douce. Et la troisième séquence : l'impact du raccordement électrique sur l'environnement. Nous concluons cette rencontre qui va être très riche, je n'en doute pas.

Pour continuer sur les règles du jeu de la rencontre, je vais aller très vite. Tout d'abord bienveillance, écoute et accueil respectueux. Vous ne serez sûrement pas toutes et tous d'accord dans cette salle. L'idéal étant de pouvoir s'exprimer dans un, dans un cadre bienveillant, et j'y veillerai. Des propos argumentés et compréhensibles. Ça va un peu aussi dans le sens. C'est d'ailleurs ce qui a été rappelé par Marc PAPANUTTI. Seuls les points de vue argumentés alimenteront le débat, son compte-rendu et son bilan. Il est donc important aussi de veiller à avoir un langage simple et non technique. Concision et respect du temps de parole, j'insiste là-dessus. Vous allez avoir deux minutes par personne dans la salle lors du temps d'échange avec le public. Vous aurez aussi des hôtes et hôtesse qui, pour l'instant, sont à l'émargement, mais qui vous donneront le micro, et qui le garderont, et je veillerai aussi à ce qu'elles puissent faire leur travail en sérénité, c'est-à-dire garder le micro. Aussi de vous lever et de vous présenter. C'est important.

Transparence, ça fait écho à ce que je viens de dire. Chacun est invité à se présenter. Je rappelle que la réunion est enregistrée et qu'elle fera l'objet d'une retranscription intégrale, qu'il y aura aussi une synthèse qui sera mise en ligne. Pour la traçabilité des échanges, je rappelle que, évidemment, la réunion publique, c'est aussi un cadre. Donc, on ne pourra pas non plus répondre à toutes vos questions, mais que vous avez la plateforme du débat sur laquelle vous pourrez – et notamment peut-être des questions qui concernent le webinaire – les poser sur la plateforme.

Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant apprenons-nous à mieux nous connaître avec le traditionnel brise-glace que la plupart d'entre vous doivent connaître. À main levée, qui est dans la salle représentant ou sympathisant d'une association ? Je rappelle que vous pouvez peut-être être plusieurs de ces cases. Vous pouvez lever la main. D'accord, merci beaucoup. Agent d'une institution et/ou d'une collectivité ? Merci. Membre d'une organisation syndicale ? D'accord. Une grande diversité. Qui travaille dans le domaine énergétique ? Peut-être qu'il va y avoir. Avant la fameuse question habitant/citoyen, étudiant ? OK. Une personne. Maintenant, qui se définit autrement ? Vous pouvez, ceux qui ont déjà levé la main, évidemment, se définir comme habitants ou citoyens. Peut-être même que toutes les mains vont se lever finalement. Parfait, merci beaucoup.

Maintenant, sans plus attendre, on va passer à la présentation avec une vidéo qui présente le projet porté par les deux porteurs de projet, EDF et RTE.

Diffusion d'un film

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Place au débat. Justement, on va maintenant vous entendre via la plateforme numérique dont je vous ai parlé. J'aimerais que vous me décriviez en un mot votre attente principale, et notamment, évidemment, en lien avec la thématique qui est la nôtre, c'est-à-dire l'environnement. Pour vous dire, on a déjà fait cet exercice pendant deux séances avant et donc ça va être aussi intéressant de pouvoir comparer un peu l'évolution, les points de convergence entre les trois réunions et évidemment distinctions. C'est à vous de jouer. C'est toujours un grand moment, parce qu'il y a tous les téléphones qui se lèvent. Allez-y, scannez. Pour les personnes qui n'ont pas de téléphone, est-ce que vous pouvez lever la main, juste pour qu'on puisse vous donner un papier ? Il n'y a qu'une personne qui a besoin d'un papier. Monsieur aussi. Un stylo, vous avez. D'accord.

Le mot qui ressort est abandon, et après, tout autour, le déroulement du chantier, une vraie réussite, pédagogie, transport, abandon, le déroulement du chantier. Ce sont les trois mots. Chantier, qui va avec le déroulement du chantier. Je vois aussi quel est l'impact sur l'environnement marin. Fragilité, informations, préservation de l'environnement, utilisation chaleur fatale. Et puis tout autour, on a aussi d'autres choses : compensation, financement, formation, poursuite. Donc, on voit aussi certains mots qui font écho à votre attente globale. Pédagogie, utilisation chaleur fatale. On a un « vivement la fin »,

donc la fatigue. La fin de quoi ? Préservation, maîtrise de l'installation, d'accord. En tout cas, ce qui ressort dans les trois mots, dans l'ordre, c'est le déroulement du chantier, abandon, puis après, on a du transport. On a quelques mots que je vais vous donner ici : tsunami, présentation projet, inquiétude, donc inquiétude après la présentation du projet et la destruction d'espèces protégées. Qu'est-ce qu'on a d'autre ? Alors là, on a un hashtag qui m'échappe, #6713209. C'est un numéro pour vous connecter. Lancement rapide, préservation.

Je vous propose d'arrêter là. Est-ce que tout le monde a pu répondre ? C'est bon. Donc, on a déroulement du chantier, abandon, et après on a d'autres mots qui ressortent : vraie réussite, transport, réalisation du chantier. Ce serait intéressant de faire le comparatif entre les autres nuages de mots qu'on a.

Je vais donner la parole à Jacques ROUDIER pour qu'il puisse revenir sur les échanges du webinaire, ce qu'il en a retenu.

M. Jacques ROUDIER – CPDP

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Nous avons tenu, entre 14 heures et 16 heures, un webinaire sur la prise en compte du changement climatique dans ce projet. Ce webinaire a été riche de contenu et a montré que c'était un sujet important et, en même temps, que c'était un sujet complexe.

Le premier temps de ce qu'on a regardé consistait à essayer d'identifier quels étaient les différents effets du changement climatique qu'il fallait prendre en compte, et ils sont relativement nombreux. Il y a évidemment la hausse du niveau marin, sujet sur lequel on a passé le plus de temps. Mais ce n'est pas le seul. Il faut aussi prendre en compte les élévations de la température de l'air, de la température de l'eau, quelle que soit la source de refroidissement selon les caractéristiques de l'implantation du projet, les débits d'étiage ou de crues des rivières et, plus globalement, l'ensemble des éléments extrêmes, les phénomènes extrêmes qui peuvent être amplifiés par le changement climatique, qu'il s'agisse de la pluie, du vent ou de la surcote marine.

Dans un temps suivant, nous avons approfondi les risques liés à la submersion marine. La première constatation, qui fait consensus, c'est que la hausse du niveau de la mer est un phénomène avéré en liaison avec le changement climatique, que c'est un phénomène durable et durable à long terme sans doute au-delà de l'évolution de la maîtrise de l'augmentation de la température du globe, et que c'est un phénomène en accélération. La deuxième constatation que l'on peut faire, c'est que les prévisions du GIEC sont effectivement une base partagée par tous, avec néanmoins plusieurs commentaires. Ces prévisions du GIEC consistent, dans une approche scientifique, à partir d'une observation, à construire un modèle, à le caler sur l'observation passée et, à partir de là et moyennant l'introduction d'un certain nombre d'hypothèses, d'essayer de construire une prévision sur l'avenir. La première constatation dans les prévisions du GIEC, c'est qu'elles prennent en compte plusieurs scénarios assez contrastés, même si tout le monde utilise le même scénario pour construire ces études qui sont sur les émissions de gaz à effet de serre les plus élevées. Deuxième constatation, dans ces modèles, les incertitudes croissent en fonction de l'échéance de la prévision que l'on veut faire. En fait, plus c'est loin et plus il faut de temps. Et puis, troisième constatation, c'est qu'il y a un phénomène qui introduit à la fois un impact fort, mais une incertitude forte, qui est celui de la prise en compte de l'évolution des calottes glaciaires.

À partir de là, ce qui est apparu, c'est qu'il y avait sur l'estimation de ces risques de submersion à Gravelines un certain nombre de questions qui restaient en débat et sur lesquelles ceux qui se sont exprimés n'avaient pas nécessairement la même appréciation de ce qui devait fonder la décision. Premier élément de débat, c'est quel est l'horizon temporel pertinent ? Est-ce que c'est 2070 ou est-ce que c'est 2120 ? On peut en débattre. Le deuxième élément de débat, c'est quel est le point de la fourchette d'incertitude qu'il faut prendre dans ces prévisions ? Est-ce qu'il faut viser le milieu, un quantile plus haut ou plus bas ? Troisième élément de débat, c'est celui que je citais tout à l'heure, quelle est la place à prendre dans ces phénomènes sur la fonte des calottes glaciaires ? Et puis, dernier élément de débat : quelle est la place à donner à l'adaptation progressive des installations nucléaires, notamment à l'occasion des visites décennales par rapport à la conception initiale qui leur est donnée ?

Si j'élargis un peu le point de vue et si je passe à l'ensemble du risque de submersion, qu'est-ce que l'on peut constater ? Première constatation, c'est qu'il faut rajouter au risque de la submersion sur lequel je viens de m'exprimer, les risques de submersion terrestre. C'est la première constatation. La deuxième constatation, c'est que ces risques de submersion ne concernent pas que les installations nucléaires, mais aussi tout le territoire environnant et, en quelque sorte, c'est sur cette ancienne zone de polders, c'est le grand triangle Dunkerque – Calais – Saint-Omer qu'il faut prendre en considération. Et puis, dernier point : est-ce que ce territoire plus vaste a une politique de protection globale ? Politique de protection globale qui a ses capacités de et ses apports à la sûreté et la sécurité des citoyens et des installations, mais aussi ses propres aléas et ses propres incertitudes, cette politique étant mise en œuvre par l'Institution intercommunale des waterings.

Voilà, à ce stade, ce qui me paraît être quelques éléments de synthèse de ce qui s'est dit de cet après-midi et dont le compte-rendu vous donnera et la mise en ligne des présentations vous donnera un aperçu plus complet. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Tout à fait. Tout sera publié. Tout sera exhaustif. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ce qui a été présenté et vous y référer.

Maintenant, on a voulu faire aussi un zoom sur l'étude d'impact et les points de vigilance portés par l'autorité environnementale. On va accueillir Monsieur Alby SCHMITT, membre de l'autorité environnementale en ligne. Monsieur SCHMITT, est-ce que vous nous entendez ?

M. Alby SCHMITT – Autorité environnementale

Oui, je vous entends.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

On devrait vous voir normalement. Voilà, c'est bon. Écoutez, parfait, on vous donne 8 minutes pour nous présenter votre intervention. À vous.

M. Alby SCHMITT – Autorité environnementale

Bonjour à toutes et tous. Merci aux organisateurs pour leur invitation à participer à ce débat. Mon nom est Alby SCHMITT, et je suis membre de l'Autorité environnementale. Est-ce que le diaporama est disponible pour tous ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Pour l'instant, non. Mais on va faire en sorte qu'il le soit.

M. Alby SCHMITT – Autorité environnementale

Donc, je vais vous présenter en quelques mots rapides ce qu'est une étude d'impact, ce qu'est l'Autorité environnementale, son rôle et ses principaux constats et recommandations, en particulier lorsqu'elle a examiné le dossier des deux EPR2 de Penly, pas très loin de Gravelines.

Quelques mots sur l'étude d'impact. En résumé, une étude d'impact, c'est l'application du principe de prévention. On étudie avant pour éviter les problèmes après. C'est aussi pour nous un élément fondamental de la participation du public à la décision, puisqu'on lui donne, à travers l'étude d'impact, tous les tenants et les aboutissants d'un projet. Il faut savoir que l'étude d'impact porte sur un projet dans son ensemble. Elle couvre toutes les opérations nécessaires ou liées à sa réalisation, indépendamment de leur temporalité, indépendamment des maîtres d'ouvrage ou du périmètre des autorisations administratives. Ainsi, pour les EPR de Penly, cela couvrirait non seulement l'extension de la centrale nucléaire par EDF avec les deux EPR2, mais aussi le raccordement électrique par RTE. Ce sera certainement la même chose pour Gravelines. Il faut également savoir que l'étude d'impact est produite par et sous la responsabilité du pétitionnaire. Elle comprend un résumé non technique dont le principal objectif est de faciliter l'accessibilité du dossier par le grand public. Elle comprend, sinon la description du projet, l'état initial au temps T zéro, mais aussi son évolution dans le temps en l'absence du projet, ce qu'on appelle le scénario de référence, qui servira de comparaison avec le scénario avec projet, bien entendu ; l'évaluation des impacts – c'est dans son nom – mais aussi les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser, ce qu'on appelle les mesures ERC. L'étude d'impact peut également prévoir toute mesure permettant d'améliorer le bilan environnemental de l'ensemble. C'est ce qu'on appelle les mesures d'accompagnement.

L'AE n'est pas une autorité administrative indépendante, mais un organisme neutre qui cultive son indépendance vis-à-vis des pétitionnaires et des autorités décisionnaires experts en environnement. Elle est composée de fonctionnaires de l'IGEM, Inspection générale du ministère de l'Environnement et de membres de la société civile, donc des personnalités qualifiées issues du monde scientifique, du monde associatif, d'élus. Parmi d'autres choses, elle donne des avis tiers et neutres sur les grands projets. Elle les rend publics, si possible à un stade suffisamment précoce pour encore le faire évoluer. Malheureusement, cela va certainement changer avec la loi industrie verte.

Alors, heureusement – j'ai envie de dire – il y a des suites à nos avis. De façon générale, il y a obligation pour le porteur de projet – ici, ce sera EDF et RTE – de produire un mémoire en réponse à l'avis de l'AE où il indique comment il le prend en compte. Ce mémoire en réponse est aussi un droit de réponse du porteur de projet, s'il ne partage pas le point de vue de l'AE et s'il a des arguments pour lui répondre, ou si l'AE a simplement fait une erreur, ce qui peut toujours arriver.

L'Autorité environnementale a donné des avis sur plusieurs dossiers nucléaires que je vous ai cités ici. J'ai mis en gras ceux sur lesquels j'ai rapporté en particulier. On peut lire, sur ces dossiers particuliers, pour les opérateurs du nucléaire en général, il y a une véritable capitalisation de nos

recommandations, dossier après dossier, et une prise en compte au moins partielle de nos recommandations dans les dossiers successifs.

Nous avons eu à émettre un avis sur les deux EPR2 de Penly. Pour rappel, l'avis portait sur la seule demande d'autorisation environnementale d'EDF, c'est-à-dire l'autorisation d'engager tous les travaux non nucléaires de la centrale. Parce que c'est une procédure qui est désormais en deux temps depuis la loi sur l'accélération du nucléaire, ce qui permet au porteur de projet de pouvoir engager les travaux sans attendre le décret d'autorisation de création qui suit en général, après un ou deux ans, le dossier de demande d'autorisation environnementale. Décret d'autorisation de création qui lui vise la partie nucléaire de la centrale, et qui doit faire l'objet d'une demande spécifique, demande qui fera également l'objet d'un avis de l'AE.

C'est pour cette raison d'ailleurs que, si vous lisez notre avis, il n'y a rien sur un certain nombre de dossiers pourtant importants en matière de nucléaire, comme la gestion des déchets nucléaires, la sûreté nucléaire, la santé, la radioprotection, et autre. Donc, point majeur pour tout ce qui touche au nucléaire et qui n'est pas dans notre avis sur les deux EPR2 de Penly.

Autre question majeure de ce dossier, c'est ce que deviendrait le site une fois la falaise abattue. Ce sont quand même 5 millions de mètres cubes qui seront déroctés. Une fois les 20 hectares de fonds marins remblayés si la centrale ne voyait pas le jour. Ce n'est qu'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'engagement des travaux de la centrale. Ces travaux pourraient être menés, alors qu'après, il pourrait y avoir un refus d'autorisation de création, voire un refus simplement de continuer le projet par changement de politique énergétique. C'est une question majeure pour nous, cet aspect dissociant l'autorisation nucléaire et l'autorisation environnementale.

Les autres points majeurs que nous avons relevés portent sur la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles. C'est assez classique pour tous les projets qu'on voit. Leurs meilleures techniques disponibles appliquées dans le projet lui-même, donc en utilisant vraiment les meilleures techniques que dans les seuils des rejets proposés. Or, on en est souvent loin. Souvent, les seuils de rejets sont largement supérieurs à ce qui peut être fait avec les meilleures techniques disponibles et ce qui est fait avec les techniques mises en œuvre par EDF. Et ça, c'est un peu spécifique au nucléaire.

La connaissance des rejets, en particulier non radioactifs, de leur impact sur le milieu marin et leur maîtrise. C'est un point important, surtout parce qu'on oublie souvent qu'il y a des rejets qui sont non radioactifs et qui ceci dit peuvent avoir des impacts tant sur l'environnement que sur la santé. Dans les émissions, ce qui nous inquiète, ce sont en particulier les organohalogénés qui sont formés dans les circuits par la chloration des eaux de refroidissement, mais qui sont aussi formés a posteriori dans le milieu marin lui-même, du fait d'un rejet considérable d'oxydants résiduels qui vont attaquer la matière organique dans le milieu marin [coupure enregistrement 00 :33 :35 à 00 :33 :42]... qui ne sont pas évoquées et dont la réglementation impose la réduction drastique pour toutes, et la suppression pour les substances prioritaires dangereuses. C'est bien une suppression dont parle la réglementation européenne.

Enfin, *last but not least*, il faut, je crois, féliciter EDF pour son analyse objective de l'intérêt des centrales dans la lutte contre les émissions de GES – je pense que vous en avez parlé cet après-midi – avec un calcul très abouti de l'intensité carbone du kilowattheure. Voilà, en quelques mots, notre avis.

Alors je vous invite à consulter nos avis, nos décisions, nos synthèses, qui sont disponibles sur internet, et je vous invite aussi à lire nos posts sur LinkedIn.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup, Monsieur SCHMITT, pour cette présentation à la fois de l'Autorité environnementale, de ces avis et aussi de l'étude d'impact et de la spécificité de ce projet. On va passer tout de suite au temps d'échange avec le public, donc vous. On va se prendre une quinzaine de minutes, à la fois pour réagir à ce qui a été dit. S'il y a des points de précision sur la présentation de Jacques ROUDIER, c'est aussi le moment. Encore une fois, l'idée étant de ne pas rouvrir le webinaire, de ne pas trop rentrer dans le détail. Le webinaire a été fait. La synthèse sera produite et sera disponible sur le site du débat.

Je rappelle quand même qu'on a en ligne des membres de l'IRSN qui ont participé – vous ne les voyez pas – au webinaire, qui pourront aussi, si besoin, répondre à quelques-unes de vos interrogations. Et maintenant, sans plus attendre, la parole est à vous. Je vais l'essayer les hôtesse vous donner le micro. Elle le garde deux minutes. Vous vous levez, vous vous présentez, et on prend vos remarques, questions, interventions. Alors on en a deux. Peut-être au fond, et après devant.

Mme Gaëlle SABAU – Intervenante dans la salle

Bonjour. Gaëlle, je suis citoyenne de la zone sur la commune de Bourbourg et je préciserai citoyenne en colère avec ce que j'ai entendu sur la prise en compte du risque de submersion pour commencer.

J'ai entendu qu'il y avait débat sur l'horizon temporel à prendre en compte, sur le niveau de submersion à prendre en compte. J'ai envie de dire le maximum, le plus loin possible et le plus haut en risque de montée des eaux. On est sur une rémanence de radioactivité sur des temps super longs, et on va se dire : « Est-ce qu'on prend une échéance 50 ans ou plus ? » Il me paraît complètement fou de se questionner de cette façon-là.

Autre chose encore sur la présentation sur l'étude d'impact, les points les plus importants, les plus problématiques, comme la gestion des déchets, questions de sécurité, de santé, ils ne font pas partie de l'étude d'impact. Pourquoi ? Parce qu'on a peur que, du coup, cela rende impossible la réalisation de ce genre de projet. C'est vraiment une vraie question. Je ne comprends pas pourquoi ça n'en fait pas partie.

Quand on félicite EDF pour son analyse objective de ce que ça donne en termes de réduction des gaz à effet de serre. Permettez-moi d'en douter. Ils sont un petit peu juges et parties. Il y a légèrement conflit d'intérêts. J'aimerais bien que tout cela soit étudié par des instances réellement indépendantes et qui prennent en compte aussi toute la phase construction, tous les matériaux, toute l'extraction de l'uranium et son transport, vraiment l'ensemble. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Peut-être avant de donner la parole à Monsieur, on peut entendre Monsieur SCHMITT sur l'interpellation, notamment sur l'étude d'impact, l'absence de la gestion des déchets, la santé aussi a été évoquée. Aussi ce que vous avez dit sur le travail de la réduction des gaz à effet de serre. Si vous voulez répondre, Monsieur SCHMITT, si vous nous entendez.

M. Alby SCHMITT – Autorité environnementale

J'ai bien dit qu'il y avait deux dossiers qui étaient soumis maintenant pour toute centrale nucléaire. Un premier dossier qui ne porte que sur les travaux sur la partie non nucléaire de la centrale. Dès lors, si vous laissez, c'est un dossier d'autorisation environnementale sur lequel il y a un noir absolu sur toute la partie nucléaire. Effectivement, l'étude d'impact ne parle pas de déchets, ne parle pas de radioprotection, ne parle pas de sûreté nucléaire.

Ceci dit, je vous ai dit également que, dans un deuxième temps, on a l'instruction du décret d'autorisation de création de la centrale sur lequel on a un avis sur une étude d'impact et une étude de sûreté qui, elles, naturellement, prennent en compte les aspects nucléaires du dossier. Nous regrettons effectivement que les deux ne soient pas conjoints. Comme Gaëlle l'a très bien dit, on a un bandeau sur la partie nucléaire dans un premier temps. Or, on va faire des travaux importants – certainement moins importants à Gravelines que sur Penly – qui vont avoir des impacts importants. On ne sait pas si, au final, on pourra autoriser définitivement la centrale. C'est quand même malheureux. Que deviennent ces impacts si la centrale n'est plus ?

Le deuxième point, je le prends contre moi-même, puisque Gaëlle a dit que nous n'étions pas réellement indépendants. Ça, je peux vous le garantir. Assistez à une de nos réunions et vous verrez que nous sommes totalement indépendants du pétitionnaire, de l'État, des autorités décisionnaires. Nous cultivons cette indépendance, même si nous ne sommes pas, du point de vue réglementaire, une autorité indépendante. Je vous invite à aller voir nos avis, et je pense que vous serez rassurée sur cette indépendance.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Merci pour ces éléments de réponse. Monsieur, juste ici. Pareil. Merci de vous présenter.

M. Nicolas FOURNIER – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Nicolas FOURNIER, président de la fédération ADELFA, attaché à France Nature Environnement, également président du groupe local Les Amis de la Terre de Dunkerque. Déjà, je regrette de ne pas avoir pu participer au webinaire de cet après-midi. Étant actif, je ne peux pas consacrer, malheureusement, tout mon temps à ce débat public. Excusez-moi si je pose les questions qui ont déjà été posées lors du webinaire, mais bon, je pense que l'important, c'est quand même d'être là lors de ces réunions de débat public pour poser toutes les questions qu'on a envie de poser.

J'ai du mal aussi à comprendre, finalement, ce saucissonnage du projet, qui va vraiment à l'encontre des principes de démocratie et de concertation en matière de grands projets, puisque j'ai toujours entendu qu'un projet devait se présenter de manière unique et intégrale et ne surtout pas le saucissonner comme on est en train de le faire avec une étude d'impact pour les travaux préliminaires, avec une autorisation qui sera donnée et ensuite un second temps avec une deuxième étude d'impact. Si on ne peut pas évoquer aujourd'hui les sujets importants de cumul de pollutions rejetées par les installations anciennes de Gravelines et les hypothétiques futurs réacteurs EPR, à savoir les rejets radioactifs gazeux et liquides dans l'environnement. Rejets aussi en eau chaude. L'aspect pollution thermique en mer du Nord et son impact sur la faune marine et les milieux marins.

Est-ce qu'on pourra aussi parler de l'environnement SEVESO ? Je me souviens, quand on a assisté au débat public sur le terminal méthanier, c'est le président de l'IRSN, Monsieur Jacques REPUSSARD, qui s'était étonné après coup que l'on construise un terminal méthanier aussi près de la centrale nucléaire. Aujourd'hui, on va implanter deux réacteurs EPR juste en face de ce terminal méthanier. On est en train vraiment de tourner en rond et se fiche du monde.

Je ne comprends pas qu'on saucissonne comme ça le projet, et je voudrais qu'on parle vraiment de l'intégralité du projet, et ne pas seulement évoquer les travaux préliminaires et leur impact sur l'environnement.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Sur l'environnement SEVESO, comme vous dites, je me souviens que vous étiez aussi intervenu sur ce sujet, il me semble, dans la réunion sûreté, sécurité. Oui ?

M. Jacques ROUDIER – CPDP

Je voudrais répondre au commentaire que vient de faire Monsieur FOURNIER. Ici, on est dans le débat public sur le projet. On peut parler de tout. On essaye de parler de tout. On a parlé, par exemple, des interactions du risque industriel, et on a parlé cet après-midi du risque de submersion. Sauf analyse, et on l'a bien vu lors de la réunion à mi-parcours, on a à peu près traité tous les aspects du projet. Alors, on les a traités dans le temps qui est imparti au débat public, ce qui, à l'évidence, n'épuise pas un certain nombre de questions. Ça, c'est vrai.

Ce qui est par contre saucissonné, ce sont les autorisations administratives. C'est le fait de dispositions législatives qui ont été prises il y a quelque temps et, effectivement, distinction entre deux instants d'autorisation administrative, vous vous trouverez avec deux enquêtes publiques distinctes. En tout cas, dans le cadre du débat public, on peut parler et on parle de tout.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Par saucissonnage du projet, il me semble que vous faisiez écho à ça. Oui, on va donner la parole à Monsieur. Pareil, merci de vous présenter. Allez-y.

M. Patrick GHEERARDYN – Intervenant dans la salle

Bonsoir, Patrick GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale. Deux grands sujets bien entendu : la submersion marine, puis les émissions de gaz à effet de serre. Une fois n'est pas coutume, le MEDEF Côte d'Opale va faire de la publicité pour Greenpeace.

J'ai lu avec attention la publication qui a été faite par Greenpeace sur le site du débat public de son étude qui s'intitule « un château de sable en bord de mer ». J'ai lu également l'annexe en page 19. Que dit cette annexe ? La méthode employée a pour effet de surestimer les zones réellement exposées à la submersion. C'est une projection statique du niveau de la mer et, contrairement à des simulations hydrodynamiques, la distance au rivage d'effet des vagues, le débit des rivières ou encore le relief sous-marin ne sont pas pris en compte. Elle ne permet pas non plus de prendre en compte la réduction du risque lié à la présence d'ouvrages de protection comme des digues. Par conséquent – je regarde le temps – on ne peut pas lire la carte en présentant les zones bleues comme des espaces submergés en 2100. J'en conclus que l'étude que vous avez publiée est beaucoup plus militante que scientifique. C'est le premier point.

Maintenant, concernant les émissions de gaz à effet de serre, c'est un réel débat. Les Allemands ont pris une tout autre voie que nous : les toutes énergies renouvelables. Alors voilà ce que ça donne à l'heure actuelle. Il y a quelque temps, nous étions quelques-uns, avec nos amis de l'ADELFA à assister à une commission « Air » à la mairie de Grande-Synthe. Il nous manque de l'ordre de 20 à 30 % de retombées de poussières. On ne sait pas exactement d'où ça vient. Figurez-vous que nous avons une idée d'où ça vient : *Energiewende*, à l'heure actuelle, c'est-à-dire la transition énergétique allemande qui aboutira peut-être en 2040.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

C'est très aimable. Je vois beaucoup de chaleur dans cette salle. Ce que je vous propose, c'est de laisser un droit de réponse à Greenpeace. Je vous laisse voir entre vous qui lui répond. Après, on passe à la séquence suivante. Allez-y.

Mme Pauline BOYER – Greenpeace

Bonjour. Pauline BOYER de Greenpeace. Effectivement, les cartes qu'on a produites sont des projections qui se basent sur les données du GIE, qui méritent un travail approfondi qu'on attendait d'EDF, mais qui n'a toujours pas été produit. On l'a vu après ce webinaire. Cependant, je vous rassure, tout va bien, puisqu'EDF, suite à ce webinaire, n'a toujours pas, par contre, répondu à notre question de pourquoi ils ne prennent pas en compte les dernières données scientifiques qui projettent 3 mètres d'augmentation du niveau de la mer d'ici à 2100. Ce à quoi on a droit aujourd'hui, c'était que ce genre d'intervention qui n'était pas du tout équilibrée dans le public, peut-être que ce sera plus

réparti au niveau de la parole critique du projet d'EDF. Si on écoute EDF, de toute façon, il n'y a pas de problème. De toute façon, l'ASN va valider ces hypothèses, et que si ça ne va pas, ils s'éteindront les réacteurs nucléaires. Donc, tout va bien. C'est ce qui a été dit cet après-midi. Donc, on n'en est pas à 40 milliards d'euros près.

Il n'y a quand même pas de scénario de rupture des barrières de protection. Cela veut dire que les ouvrages qui entourent la centrale aujourd'hui sont considérés par EDF comme infaillibles, ce qui n'est pas possible, parce que tout ouvrage de protection est faillible et que, d'ici à 2100, il y a, aux plus hautes marées, des risques que la centrale nucléaire soit sous le niveau de la mer aux plus hautes marées.

Dans le dernier rapport des scientifiques qui sont spécialistes de la cryosphère, ils disent que les modèles utilisés pour les prévisions du GIEC ne prennent pas en compte les nouveaux éléments de compréhension du phénomène de fonte de l'Antarctique. Monsieur, notre rapport n'explique pas ce qui va se passer dans le futur. Il explique qu'il y a des risques qui sont empreints d'incertitude, que tous les jours, les scientifiques travaillent au fait de documenter et de comprendre le phénomène de fonte, notamment des calottes polaires, qui vont avoir un impact énorme sur l'augmentation du niveau de la mer, et que, la question qu'on pose aujourd'hui à EDF et l'alerte qu'on sonne, c'est qu'il n'est pas possible de prévoir ce qui va se passer.

On sait que ça va être de plus en plus grave, vu la trajectoire dramatique que prennent les émissions de gaz à effet de serre en France. Pour nous, Greenpeace, c'est déraisonnable de se dire qu'EDF va gérer au fur et à mesure. C'est ça le sens de notre rapport. Vous pouvez prendre des morceaux, mais ce n'est pas ce qui résume ce qu'on dit.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

En tout cas, pour nous, c'était important de prendre ce temps, justement aussi pour pouvoir vous faire voir les controverses qui peuvent vivre autour de cette question. C'est bien, on a eu des prises de parole. Je vous propose qu'on passe à la séquence suivante sans plus attendre, à notre première séquence sur l'impact du projet sur la biodiversité, puisque l'on avait identifié plusieurs thématiques aussi pour faire différents zooms sur cette question de l'environnement, puisque quand on ouvre cette boîte, il y a beaucoup d'éléments.

Je vais inviter à me rejoindre à la fois Monsieur DEREUX de France Nature Environnement, président de FNE Hauts-de-France. Monsieur DEREUX, vous pouvez nous rejoindre si vous êtes là. Merci beaucoup. Vous pouvez venir. Monsieur MÉNAGER aussi, vous pouvez venir. Comme ça, on enchaîne les deux interventions en même temps. Vous pouvez vous installer où vous voulez, vous avez le luxe du choix. Vous pouvez prendre le micro. Tenez, je vais vous donner la télécommande à bien viser ici. Vous n'en avez pas, alors parfait, je vous en prie. Voilà. On va pouvoir lancer le *timer* pour 6 minutes. La parole est à vous.

M. Thierry DEREUX – France Nature Environnement

Ça marche. Bonsoir. Je représente France Nature Environnement à la fois au niveau national et régional. Nous suivons attentivement les débats qui sont organisés où Nicolas, président de l'ADELFA, a souvent pris part avec juste raison. Parfois courage devant une assemblée un peu acquise à ces futurs EPR. Donc, il y a toute une réflexion en la matière.

Nous, puisqu'on parle d'impacts environnementaux, considérons que cette zone de polders est une zone de grande sensibilité, de vulnérabilité. Il faut pouvoir définir la façon de travailler sur ce site. On parlait d'inondabilité, mais oui, ça va être un secteur qui va être inondé. C'est un secteur où on n'a pas eu, puisque c'est une ancienne friche totale, d'étude faune-flore. On demande qu'on réalise cette étude faune-flore dans le cadre du travail à réaliser, parce que cela a des impacts évidents sur la vulnérabilité.

En même temps, quand on parle d'inondabilité, c'est bien, on va monter à 11 mètres la future centrale EPR. Mais qu'est-ce qu'il va se passer autour ? On va rendre le site inaccessible au moment des événements dont on parle. S'il y a quelque part à un moment le gros problème, on ne peut pas y aller. Qu'est-ce qu'on fait en zone d'alerte ?

Après, il y a aussi une demande sur l'exclusion du PPRL. Pourquoi cette zone a été exclue ? On a demandé au préfet. Greenpeace a initié le courrier pour permettre de réintégrer Gravelines sur cette zone qui est importante, parce qu'elle définit aussi des zones spécifiques de sensibilité.

La réflexion, c'est effectivement : faut-il ce projet ou pas ? Il est évident qu'on n'est pas inconscient des problématiques d'énergie sur la région, sur ce qui est aujourd'hui autorisé pour les éoliennes offshore de Dunkerque que je souhaite voir aboutir. Cela va aussi provoquer des oppositions. Je vois qu'il y a quelques opposants dans la salle. C'est important d'essayer de recadrer tout l'ensemble de ce projet pour permettre, justement, d'avoir un raisonnement qui soit le plus objectif possible. Nous essayons nous, à notre niveau, d'être le plus objectifs possible. J'ai écouté le webinaire. Ça a duré deux heures avec des interventions. J'ai apprécié l'intervention de la SFEN qui a déroulé carrément

en dénigrant votre intervention, Madame BOYER. Je les connais depuis longtemps. Il faut savoir qu'à un moment donné, ils envoyaient un courrier quasiment tous les mois aux élus de la région pour favoriser le nucléaire. Ils préparaient le terrain pour que ça se passe bien. On a donc ce côté-là plutôt informatif. C'est pour rappeler que FNE, globalement, sur le site Penly, dont on attend encore les résultats. On en parlait tout à l'heure, mais je voudrais acter les résultats de Penly. On ne les a pas. Sur les trois sites qui vont quand même coûter 61 milliards d'euros, si je ne m'abuse, d'avoir un regard avec un endettement de 51 milliards d'EDF aussi, qu'il faut rappeler.

On est peut-être loin des impacts environnementaux, mais ça suscite une réflexion. Est-ce qu'il faut ou pas ? Au FNE national et régional et les associations liées, eh bien, il ne faut pas. Voilà, merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Merci pour cette réflexion d'ensemble. C'est ce que j'entends aussi dans votre propos. Donc, merci beaucoup. Il vous reste une 1min30. Vous n'avez pas un dernier mot ?

M. Thierry DEREUX – France Nature Environnement

J'apprécie qu'il y ait cette réunion. Je suis arrivé de Lille, je connais bien le Dunkerquois. C'est vrai qu'il y a tellement d'enjeux sur ce territoire Dunkerquois, avec les concertations, avec la suspension de la décarbonation pour ArcelorMittal. Je me pose beaucoup de questions sur la suite, parce qu'il y a des enjeux de décarbonation, de réduction des gaz à effet de serre 2030. Je pense qu'avec ce qui vient de se passer, ça va être compliqué.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Vous pouvez rejoindre votre place ou après, si vous voulez, vous pouvez rester ici, puisqu'après vous serez sûrement interpellé par le public. Vous pouvez, à la limite, rester ici, si ça vous va d'être au centre de la pièce. Vous pouvez vous asseoir juste à côté. Monsieur MÉNAGER, venez. Mettez-vous ici sur un des sièges, si vous voulez, pour laisser l'intervenant suivant, Monsieur MÉNAGER, venir. Comme vous voulez, ou sinon, côte à côte. Vous voyez comment vous voulez vous organiser. Parfait.

Monsieur MÉNAGER, sur l'impact du projet sur la biodiversité, je rappelle que vous faites partie de la direction d'EDF, et que vous êtes en charge du débat public EPR2 Gravelines pour EDF.

M. Thierry DEREUX – France Nature Environnement

Je dirais, pour France Nature Environnement, on a l'habitude de se concerter avec tous les acteurs du territoire et de garder de bonnes relations, même si on n'est pas toujours d'accord.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Je confirme. Bonsoir à toutes et tous. Je vais rester sur l'objet qui avait été assigné et vous rappeler que protéger l'homme et son environnement, c'est la définition de la sûreté nucléaire. On a eu une séance à Loon-plage autour de cette thématique et, évidemment, c'est notre responsabilité d'exploitant nucléaire. EDF est notre première priorité.

On le voit avec la bonne intégration de la centrale actuelle de Gravelines. Depuis plus de 40 ans, je pense qu'elle a fait la démonstration de sa bonne préservation de l'environnement. On voit sur la photo, on est proche de la ville où il fait bon vivre. On est très proches de la plage de Petit-Fort-Philippe qui a eu encore, Monsieur le Maire, son pavillon bleu cette année – félicitations. On voit la réserve naturelle du Platier d'Oye. On voit quand même un environnement naturel très proche de cette centrale.

Les effets environnementaux en exploitation des deux réacteurs EPR2, c'est un peu comme on le disait la fois sur la sûreté. Finalement, le process des EPR2 sont des réacteurs à eau pressurisée et, finalement, ils vont avoir des effets sur l'environnement du même ordre que ce qu'on connaît des réacteurs actuels. Ça a été soulevé tout à l'heure par Nicolas FOURNIER. Évidemment que, dans ces effets, on traite des rejets thermiques. Vous savez que Gravelines a une particularité, c'est qu'on utilise des eaux chaudes pour la pisciculture et y compris le terminal méthanier. On traite les effluents liquides, qu'ils soient radioactifs ou non radioactifs, les effluents gazeux. Dans la gestion, on prend bien en compte – et il n'y a rien de spécifique à EPR2 – mais bien sûr qu'on intègre la gestion des matières nucléaires et des déchets radioactifs. Puis, un point sur lequel on va revenir plus tard dans la soirée, c'est la consommation d'eau douce en exploitation. Là, ici, ce n'est pas pour le refroidissement – j'y reviendrai tout à l'heure – qu'on cherche bien sûr à minimiser. C'est géré pour l'exploitation, mais c'est cohérent avec nos réacteurs en exploitation.

Ce qui est important, c'est vraiment qu'on s'appuie sur l'amélioration continue depuis 40 ans. Vous pouvez voir que les réacteurs nucléaires d'EDF ont à chaque fois minimisé et baissé de façon continue leurs effets sur l'environnement. On utilise pour ça – cela a été cité tout à l'heure – les meilleures techniques disponibles. Surtout, on surveille périodiquement, et en continu. Je rappelle que le CNPE de Gravelines, c'est 14 000 mesures par an, et tout ça dans la transparence.

Tout à l'heure, on a fait les QR codes par SLIDO. Si vous allez dessus, vous avez chaque mois la publication des mesures dans l'environnement du CNPE, chaque année un bilan annuel de l'environnement. Tout cela est transparent. Il y a aussi des associations indépendantes qui font des mesures dans l'environnement, qui rapportent en CLI. Je vais leur faire de la pub aussi. Par exemple, l'ACRO fait des mesures et les rapportent en CLI. Il y a le réseau national de mesure de radioactivité. Tout ça est dans la transparence et tout ça est accessible du public.

Je pense que ce qui questionne tout le monde, c'est plutôt la phase de chantier d'installation de notre centrale. Vous le savez – ça a été cité par certains – on s'installe sur la zone industrialo-portuaire des terrains du grand port maritime de Dunkerque. Les EPR2 seront plutôt à la place des cuves de Total. Total a arrêté son activité et est en train de libérer le terrain. Ça, c'est la partie bleue et la partie orange, c'est là où seront nos installations de chantier. Ce sont des zones qui sont déjà artificialisées. On ne va pas consommer de la nature pour l'essentiel du projet. On est déjà dans une zone industrialisée. C'est un point qui est évidemment essentiel.

Après, on va traiter dans nos effets environnementaux du chantier, à commencer par la biodiversité, donc faune et flore, bien sûr que les inventaires sont requis aux études d'impact, ils vont avoir lieu. On a la chance que, avec la centrale actuelle, on connaît très bien le milieu, en partie aussi en mer. Vous savez que l'Ifremer et la SNSM font des mesures pour le compte de la centrale. On a ces points-là. Le chantier, on en a parlé la semaine dernière. On va essayer de minimiser les flux vers le chantier pour, je dirais, avoir des impacts plus modérés sur l'environnement. On va essayer de minimiser les poussières, les bruits, la luminosité. Par exemple, à Penly, il y a des grues qui vont passer à l'électrique. On va faire tous ces efforts pour le chantier et, là encore, pour l'eau, y compris en phase chantier, on va essayer d'en minimiser les impacts. On évalue aussi les impacts paysagers. C'est tout ce qui va concerner le chantier.

Si on décide de poursuivre le projet à l'issue du débat, la frise va répondre à une partie des questions tout à l'heure. Alors là, elle est diminuée, mais vous l'avez dans tous nos documents. Si on décide de poursuivre le projet, la première autorisation qu'on va citer, ça a été dit tout à l'heure, c'est l'autorisation environnementale et elle se nourrit de l'étude d'impact environnemental que l'Autorité environnementale a présentée tout à l'heure. C'est extrêmement important, c'est que, de toute façon, elle ira dans une phase de consultation du public à travers une enquête publique. Et d'ailleurs, c'est la première, puisqu'ensuite, quand il y a l'autorisation de création, qui est la deuxième autorisation, il y aura à nouveau une enquête publique avec à nouveau des temps vers le public, sachant que l'on sera en dialogue à travers la concertation continue dans tout l'intervalle. C'est pour resituer.

Cela a été cité. Au cœur de l'étude d'impact environnemental, on applique la méthode bien connue éviter, réduire, compenser. J'ai une mesure d'évitement qui paraît pour moi le meilleur exemple emblématique, c'est d'être venu s'implanter sur une zone déjà industrielle. Il y aurait pu avoir d'autres choix. Il y a pas mal de natures autour de Gravelines et on s'est mis sur la zone grâce à l'opportunité de l'arrêt des activités de Total. Je pense que c'est une mesure d'évitement quand même conséquente.

La réduction. On va en parler après sur l'eau, mais tant en exploitation que pour la phase chantier, on mène des efforts pour essayer de réduire la consommation d'eau au maximum. Puis, sur la compensation, tout à l'heure, j'ai cité le gros de l'implantation industrielle pour faciliter les accès au chantier. Par exemple, on a parlé la semaine dernière d'une zone de parking déportée. Ce sont des zones qui nécessiteront de la compensation, et donc ça fait partie de la compensation foncière de zones où l'on travaille. Bien sûr, on va intégrer aussi les remarques de l'Autorité environnementale qu'on a entendues tout à l'heure.

J'arrive au bout pour vous remercier de votre attention et vous dire que si ces EPR2 se font à Gravelines, bien sûr, ils seront respectueux de l'environnement, comme les réacteurs actuels l'ont été depuis 40 ans. Je vous remercie.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Effectivement, la seconde séquence juste après portera sur l'impact du projet sur les disponibilités en eau douce. Si vous avez des questions sur ce sujet, vous pouvez vous les réserver pour la prochaine séquence. On part sur 15 minutes d'échanges. Toujours pareil : deux minutes, se lever, se présenter et laisser les hôtesses garder le micro. Là on est vraiment sur l'impact du projet sur la biodiversité. Oui, Monsieur au fond, et ensuite Monsieur. On va vous donner un micro, ça arrive.

M. Francis COSTENOBLE – Intervenant dans la salle

Donc je me présente. Francis COSTENOBLE, ancien président de la première section aux wateringues du Nord. Avec tout ce que j'entends, je suis quand même assez inquiet au niveau de la prise d'eau qui va encore se faire au canal de Bourbourg, où l'on prend déjà actuellement 13 millions de mètres cubes d'eau par an pour toutes industries. Je me demande si un jour ce n'est l'agriculture qui va en payer les conséquences, parce qu'il n'y aura plus d'eau dans les wateringues. C'est la première remarque.

La deuxième remarque. La zone orange que vous avez montrée sur le plan, ce n'est pas vrai qu'elle est matérialisée du fait que c'est mon fils qui cultivait ces champs-là. Ils viennent juste d'être retirés. Ce sont encore des champs au niveau de la terre du port autonome. Ce n'est pas artificialisé. C'est la deuxième remarque que je voulais faire.

La troisième, c'est au niveau des compensations environnementales, parce que non seulement on nous prend des terres occupées à titre précaire, mais on doit après laisser des hectares pour la compensation écologique. Actuellement, enfin je pense que c'est la loi qui veut cela, je pense que c'est l'Europe qui avait décidé ça. Il faut compenser deux hectares pour un hectare d'industrie. Là, on a vraiment la double peine dans notre secteur. Pour vous donner une idée, mon fils, on vient de lui retirer 35 hectares de son exploitation cette année pour dire le choc que ça peut faire sur une exploitation agricole. Je vous remercie.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. La première question, je vous propose de la réserver pour la séquence d'après sur l'eau douce. Je note votre témoignage à la fin. Il y avait Monsieur avant et après derrière. Monsieur juste ici et après Monsieur derrière.

M. Bernard BRIL – Intervenant dans la salle

Bonjour. Bernard BRIL, président de l'association GOELAND, qui est une association naturaliste locale, président aussi d'autres associations locales, etc. Il y a quelque chose qui m'a fait bondir un peu tout à l'heure dans la présentation, quand on a annoncé qu'on n'allait pas consommer de nature. C'est cette idée de considérer qu'une friche industrielle n'est pas intéressante pour la nature. Or, cette zone abrite des espèces protégées ou en déclin, particulièrement intéressantes : courlis cendré, huïtrier pie, etc. En plus, est-ce que vous savez seulement que ça existe et pourquoi n'avez-vous rien demandé aux associations ? Surtout, quelles sont les mesures que vous entendez utiliser pour maintenir, à titre de mesures compensatoires par exemple, ces espèces ?

Je précise que notre association est une association qui s'intéresse à la biodiversité. On a décidé ensemble de ne pas se positionner sur la pertinence du nucléaire ou pas.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Peut-être que vous pouvez répondre parce que ça résonne avec la dernière intervention de Monsieur juste avant sur la compensation et ce qu'EDF envisage.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Alors, déjà, tout à l'heure l'orange, je vous assure, la zone, pour les connaisseurs, qui ceinture OVH qui entre la darse, la route qui va à BEFESA et COMILOG, honnêtement, il n'y a pas de culture. On n'a peut-être pas été très clair dans la carte, mais ça, c'est un point.

Revenons au sujet. Sur les compensations, bien sûr, actuellement, j'ai dit que ce n'était pas sous la responsabilité d'EDF. Total a souhaité mettre fin à son activité, qui est une opportunité pour nous. Dans ces opérations de remédiation du site, on le sait, puisqu'on en parle quand même dans les inventaires. Vous avez raison, l'ophrys abeille était largement développée autour, et donc elle a fait l'objet de déplacements et de mesures de compensations, elles ont été déplacées. On a pris soin des ophrys abeilles, je vous assure. Il y a eu des compensations et elles ont été déplacées et elles se portent très bien. Donc, il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Plus généralement sur la compensation, oui, c'est un sujet complexe pour les différents porteurs de projets du Dunkerquois. C'est pour ça que l'État a souhaité prendre un peu la coordination pour avoir une approche intégrée, pour pas que ça soit la course entre tous les porteurs de projets, avoir une démarche intégrée et je dirai que l'on se conforme aux directives qu'a pris l'État, en tout cas la préfecture de la région Hauts-de-France sur le sujet.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Il y avait Monsieur. Et après Monsieur, mais il y avait Monsieur derrière. On prendra votre intervention.

M. Dominique DUVAL – Intervenant dans la salle

Monsieur DUVAL, Petit-Fort. Deux questions terre-à-terre. Vous envoyez de temps en temps des déchets sur la plage avec plein de petites boules bleues. Est-ce que vous allez envoyer des boules vertes, parce que vous devenez écologique ?

On dit qu'il y a des problèmes, notamment de santé à Petit-Fort. Les gens parlent beaucoup de problèmes, notamment de thyroïde. Est-ce que ça va s'augmenter ou pas ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Juste pour bien comprendre, la deuxième, c'est sur les problèmes de thyroïde recensés ? Juste pour préciser, pour qu'on comprenne.

M. Dominique DUVAL – Intervenant dans la salle

On n'arrive pas à savoir, mais ce sont des questions que tous les gens de Petit-Fort se posent aujourd'hui. Quant aux déchets sur la plage, c'est pareil. Quand on se promène, c'est peut-être parce qu'EDF veut participer et qu'elle envoie des petites boules bleues, mais...

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Monsieur MÉNAGER vous répondra. Il y avait Monsieur juste ici.

M. Quentin SPRIET – Intervenant dans la salle

Quentin SPRIET, association CLIPON. Comme mes collègues du GOELAND, le CLIPON est une association de naturalistes experts qui observent tout ce qui passe, tout ce qui vole ou tout ce qui rampe en mer, sur terre et sur le littoral. Monsieur, la zone orange est d'une richesse incomparable. Vous nous dites qu'il n'y a rien. Si, il y a beaucoup d'oiseaux et des papillons. Vous savez que le vol d'un papillon, le chant d'un oiseau, c'est utile pour la santé publique, ce n'est pas une lubie d'écolo, et on en aura besoin durablement. Sur cette zone, il y a énormément de richesses du patrimoine local. On travaille beaucoup avec le port de Dunkerque pour, justement, mettre en valeur et protéger ces sites-là. D'un point de vue foncier et perte d'habitat naturel, même si c'est un habitat artificiel, on est quand même très vigilant. Il ne faut pas nous enfumer en disant : la qualité de l'air, ça va, la qualité de l'eau ça va. On parle de biodiversité, c'est-à-dire l'ensemble de la faune et de la flore qui nous entourent directement et qui nous impactent directement. On ne peut pas se contenter de vivre dans du sable. Pourtant, ici, les dunes, on les connaît une par une. Tout ça pour dire que, pour les associations environnementalistes, c'est majeur, hormis le problème du nucléaire, certes, le reste, la santé, l'agriculture, tout est important. Mais la biodiversité ordinaire et même extraordinaire qui nous entoure, et les phoques qui dorment sur les plages, et les huîtres, et les goélands, et les oiseaux d'Europe qui vont de Scandinavie en Afrique, qui se posent ici, ils ne se posent pas par hasard. Pour l'ophrys abeille, on est très content, mais il y en a partout aussi. Rassurez-vous, ce qui nous intéresse, notamment ce sont les amphibiens, les oiseaux, les mammifères, la faune sauvage. J'en reste là. Mais tout ça pour dire que l'on est très attachés à ce que vont donner les études d'impact. On dispose de dot de base de données depuis 20 et 30 ans. On espère bien être associé de près et de très près au diagnostic. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. À la fois un rappel que la zone orange est pleine de richesse et de faune et de flore et une volonté d'être associé. Monsieur MÉNAGER, et puis aussi pour répondre à l'interpellation. On peut prendre la question de Monsieur et puis après, ce sera le dernier tour.

M. Olivier PLANQUE – Intervenant dans la salle

Merci. Olivier PLANQUE, maire d'Audruicq. Je voudrais réagir par rapport à ce que Monsieur disait par rapport aux zones de compensation. Les terres du port autonome – et Monsieur le Maire à côté de moi me certifiera – ont été expropriées en 1962 sous le Général DE GAULLE pour créer le plus grand port d'Europe. D'abord, pour que demain on doive compenser ces terres, je trouve ça inadmissible. Quand on parle de souveraineté alimentaire et de terres agricoles et de loi ZAN, transformer les terres qui vont devenir en friche, puisque l'on décape de la terre pour mettre en zone protégée. Donc, je trouve ça dommage et déplorable. Je trouve ça inadmissible.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci pour cet avis. On va en rester là pour que Monsieur MÉNAGER puisse répondre notamment à l'interpellation de Monsieur sur les problèmes de thyroïde et sur le territoire en zone orange. Monsieur MÉNAGER ?

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Il faut m'aider, parce que je fatigue. Quand j'ai 10 questions, à la fin j'ai un peu de mal. Sur la santé, je pense que la Commission pourrait dire que demain, il y a une émission sur Delta FM justement sur la santé. Je pense que la Commission pourrait le dire sans que ce soit moi qui sois obligé de le rappeler. Donc, on répondra à ces questions demain midi.

Autre point, Monsieur, sur votre interpellation sur la faune et la flore, je me suis mal exprimé. On partage et on va en prendre soin. On fait ces inventaires, on est en train de les faire. S'il y a besoin d'entrer en contact, on le fera. On est tout à fait conscients de toutes les espèces qui y vivent. On les voit. On connaît bien effectivement la zone.

Peut-être que ce que je n'ai pas dit, c'est que c'est une zone qui a vocation à être là uniquement pendant la durée du chantier qui, ensuite, sera libérée. Les EPR2 seront dans la zone, on va dire, totale. C'est le point.

Je ne sais plus. Il faut m'aider sur les rafales de questions, s'il vous plaît. Il me semble qu'il y en avait encore d'autres.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Vous avez répondu sur la richesse de la faune et la flore sur la zone orange. C'était plutôt une interpellation. C'était surtout ça : le cas thyroïde. Et la première question sur les déchets, et les fameuses boules bleues.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

En avez-vous trouvé récemment, Monsieur ?

M. Dominique DUVAL – Intervenant dans la salle

Hier.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Je viendrai voir. Très bien. Il doit y avoir des collègues de la centrale de Gravelines. Vous vous rappelez les trois circuits d'une centrale nucléaire ? Le circuit primaire dans le bâtiment réacteur : la sûreté ; la turbine avec la vapeur, deuxième circuit ; et un troisième, celui qui sert à faire le refroidissement. Lui, il prend l'eau de mer. Donc, au passage, on ne consomme pas d'eau douce pour le refroidissement. Cela passe dans ce qu'on appelle un condenseur pour condenser la vapeur. Ce condenseur, c'est plein de tubes. Surtout, ce qu'on ne veut pas, c'est que ces tubes se bouchent et s'encrassent. Périodiquement, on fait passer à l'intérieur des tubes des petites boules en plastique dans ces tubes de ce troisième circuit pour pas qu'il ne se bouche. Je peux donner la marque, on appelle ça les boules TAPROGGE. Les connaisseurs acquiesceront. De temps en temps, mes collègues exploitants – mais j'en étais il n'y a pas longtemps – il y a quelques petites boules qui devraient rester dans le circuit, mais qui s'échappent. Du coup, comme c'est le circuit de refroidissement qui repart, vous pouvez trouver ces petites boules en plastique. Mais c'est le troisième circuit, qui n'est jamais en contact avec la radioactivité. Désolé de vous créer des... Je regarde quelques exploitants que je connais. Si vous acquiescez, c'est sûrement ça. Voilà.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Et là, je pense que vous avez répondu à toutes les questions et interventions, merci.

Je vous propose qu'on passe à la séquence suivante. Est-ce qu'il y a une dernière question pour ne pas générer de la frustration ? Dernière question, remarque, interpellation, c'est le moment. C'est bon ? Allez, une dernière, allez-y. Pareil. Merci de vous présenter.

M. Roger SPAUTZ – Intervenant dans la salle

Roger SPAUTZ, de Greenpeace. Je veux juste dire quelque chose, Monsieur MÉNAGER. Vous vous moquez des gens. Ils posent des questions. Vous donnez des réponses en rigolant. Vous vous moquez des gens. Désolé de le dire. Ce que vous venez de dire, c'est méprisant envers des personnes qui sont aussi présentes pour poser des questions et qui se posent vraiment des questions.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Je ne sais pas si vous voulez répondre ?

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Je ne l'ai surtout pas fait dans cet esprit. Je pense que j'ai apporté la réponse la plus plausible et technique possible. Je ne sais pas, Messieurs dames, si vous l'avez prise comme ça. En tout cas, ce n'était pas mon intention.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Dernière réaction, et puis après, on passe à la séquence suivante. Allez-y, on va vous donner le micro, ça arrive dans un instant. Il faudrait mettre une musique de salle d'attente. Allez-y.

M. Claude LAVIGNE – Intervenant dans la salle

Bonjour à toutes et tous. Je pense qu'on a oublié une espèce : les salariés. Je suis un ancien salarié de la centrale. Pardon, Claude LAVIGNE. Je suis salarié de la centrale. Maintenant retraité, j'y ai été pendant près de 38 ans. Donc l'espèce des salariés, il faut aussi en parler. J'entends des choses autres.

Je rappelle que j'ai été à la tête d'une organisation syndicale. J'ai été membre de CLI. J'ai côtoyé ces messieurs et mesdames. Le but, c'est que les salariés ne font pas n'importe quoi. Là où j'étais dans le cadre de mon travail en fin d'activité, c'est que l'on échangeait.

Plutôt que des boules bleues. Nous, on leur disait plutôt que c'était plutôt des boules rouges qu'il fallait. Il faut rassurer les gens, ceux qui travaillent sur ce site ne font pas n'importe quoi. Les gens qui sont en face de vous, les directeurs, ne font pas n'importe quoi. On vous écoute, on échange, c'est ça qui est formidable. Mais le but, c'est de faire confiance, donner envie aux jeunes de travailler. C'est ce qu'ils veulent. Vous les écoutez. On voit le monde de l'apprentissage. Ils ont envie de travailler. Donc, laissez-nous travailler. Et s'il y a des choses qui ne vont pas, on en discute, on échange, on ferraille. On ferme les routes, on bloque les ronds-points. On sait faire, mais on ne fait pas n'importe quoi. On n'est pas des terroristes.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Le caractère responsable des salariés. Merci. Je vous propose que, sur ce propos, on termine cette séquence. En tout cas, c'était intéressant, on avait une richesse d'intervention et une grande diversité et on aura à cœur de le mettre en lumière dans le compte-rendu. Effectivement, notre représentant de FNE peut regagner sa place. Par contre, Monsieur MÉNAGER, vous pouvez rester, puisque vous êtes aussi là pour la séquence 2. C'est à vous de choisir. Très bien.

On va passer à l'impact du projet sur les disponibilités en eau douce avec deux intervenants : Monsieur Fabrice MAZOUNI, directeur général pour le syndicat de l'eau du Dunkerquois, et ensuite Monsieur MÉNAGER, qui viendra en parler du point de vue d'EDF. On vous laisse nous rejoindre. Vous avez normalement la télécommande qui est juste ici. Je vous laisse défiler vos slides et vous avez 6 minutes.

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Bonsoir à tous. Six minutes, je vais essayer d'être concis. Tout d'abord sur le territoire, il faut savoir qu'il existe deux sortes de typologies de ressources d'eau douce. Tout d'abord, la ressource en eau potable, qui concerne moins. Évidemment, le projet qui nous rassemble ce soir utilisera de l'eau potable, mais pour les usages sanitaires de l'ensemble des salariés uniquement. Cette ressource en eau douce, pour le territoire dunkerquois, est captée à partir de la nappe de l'Audomarois à 40 km d'ici. On prélève environ 14 millions de mètres cubes d'eau potable via 13 forages qui appartiennent au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, et qui permettent, par le biais de 1600 km de canalisations de distribuer cette eau potable à la totalité des habitants de notre territoire.

Il existe une autre ressource : la ressource en eau industrielle. Il ne s'agit pas d'eau potable, il s'agit d'une eau de surface qui, elle, est prélevée à proximité du littoral, sur le bief du canal de Bourbourg, alimentée par la rivière à canaliser juste avant le rejet à la mer.

On a donc deux ressources. Pour ce qui concerne la ressource en eau potable, j'y reviens très rapidement, on a une évolution des prélèvements qui est en constante diminution depuis 40 ans. C'est le résultat d'une gestion vertueuse de la ressource en eau potable avec des éléments comme le rendement de réseau qui est optimum. On fait partie des réseaux les plus efficaces sur le territoire national. On a mis en place, en 2012, vous le savez, sur le territoire, une tarification progressive dite écosolidaire. On a une large sensibilisation de la population. Aujourd'hui, on a atteint une consommation moyenne à hauteur de 67 mètres cubes par an et par foyer, ce qui est une consommation relativement basse par rapport aux moyennes nationales par ailleurs observées. On dispose d'un outil de réalimentation pour sécuriser cette alimentation en eau potable. Mais c'est moins notre sujet ce soir.

Alors, pour ce qui concerne la ressource en eau industrielle, cette eau est prélevée au canal de Bourbourg pour alimenter une quinzaine d'industriels aujourd'hui desservis, on a 56 km. On a un haut rendement de distribution aussi, ça signifie qu'il y a peu de pertes, que la distribution est optimisée. On dispose d'une autorisation de prélèvement travaillée avec les autorités, avec la DDTM et obtenue donc en juin 2023 à hauteur de 30,7 millions de mètres cubes.

Grosso modo, depuis plusieurs décennies, on avait une autorisation qui existait à hauteur de 30 millions de mètres cubes. C'est une adaptation qui est issue d'une expertise qui a duré deux années avec la totalité des parties prenantes du territoire et en partenariat avec les autorités, pour définir ce seuil de prélèvement, et faire en sorte que nos prélèvements à destination des industriels se situent bien évidemment en dessous de cette limite, mais surtout faire en sorte que notre travail avec les industriels permette d'adapter les besoins des industriels à la ressource et non l'inverse. On s'adapte bien à la disponibilité de la ressource et on n'adapte pas la ressource aux besoins des industriels.

On a une évolution de ces volumes consommés pour ce qui concerne la ressource en eau industrielle en légère diminution depuis une décennie, comme vous le voyez sur ce graphique, mais qui est appelée à évoluer avec, notamment, le développement économique du territoire que vous connaissez,

avec plusieurs industriels qui seront amenés à consommer des volumes complémentaires. Cela a nécessité, pour le territoire, la mise en œuvre d'une stratégie d'écologie industrielle, qui passe par la réalisation d'études, la réalisation d'outils et la mise en œuvre d'actions. Des outils tels que vous le voyez sur la droite, la toile de l'eau industrielle qui est un outil prospectif qui nous a permis de révéler les synergies possibles entre industriels, faire en sorte que l'on puisse développer l'économie circulaire de l'eau. Une masse d'eau est recyclable à l'infini si tenté qu'on préserve le niveau de qualité. D'autres outils, comme EPIFLEX, développé avec Mines ParisTech et EDF R&D par exemple, qui nous a permis d'avoir une vision d'ensemble des flux sur le territoire. Des outils, des études et des actions engagées.

Je vais les citer très rapidement : une gestion patrimoniale optimisée. Je l'ai dit évidemment pour faire en sorte que les pertes soient minimisées. C'est le cas avec un rendement de réseau très élevé. L'accompagnement des industriels qui souhaitent s'implanter sur le territoire, c'est-à-dire que chaque pétitionnaire, chaque industriel qui se présente pour une implantation, pour un projet, chaque industriel est accompagné pour la mise en œuvre des MTD. Ils sont challengés pour faire en sorte que l'on utilise les technologies les moins consommatrices d'eau et d'eau industrielles, en l'occurrence, bien sûr. La mise en œuvre du REUT avec d'autres partenaires comme la communauté urbaine de Dunkerque, et le REUT, c'est bien l'usage des volumes d'eau sortis des stations d'épuration urbaines, aujourd'hui renvoyés au milieu naturel, mais demain orientés vers le milieu industriel pour répondre à ses besoins.

La structuration d'une tarification et d'une empreinte eau visible pour faire en sorte qu'il y ait une démarche incitative à destination des industriels pour limiter leur impact sur la ressource en eau.

Et puis d'autres éléments un peu plus moyen ou long terme avec l'expertise du stockage de l'eau en période d'hiver ou la mise en œuvre d'une boucle d'eau de mer de refroidissement ou des éléments complémentaires sur ce sujet.

En synthèse, on a une ressource – je vais très vite – d'eau de surface prélevée au canal de Bourbourg, qui est largement présente, vous le savez, puisque malheureusement, le territoire subit des inondations continentales de temps en temps. On a eu, malheureusement, un épisode dramatique l'hiver dernier. Disponible sauf en période d'étiage, et la moyenne de la période d'étiage pour notre territoire, c'est aujourd'hui de 18 jours. Cette période d'étiage qui comprend le mois d'août et le mois de septembre.

Un service dédié aux industriels qui préservent donc l'eau potable, puisque l'on n'utilise pas cette ressource noble destinée à la consommation humaine, mais bien une eau de surface qui est prélevée avant son rejet à la mer. Une autorisation de prélèvement à hauteur de 30,7 millions de mètres cubes, alors même qu'aujourd'hui on prélève 22 millions de mètres cubes, et que nous avons un prélèvement autour de 25 millions lorsque Total était encore en activité.

On identifie de nouveaux besoins et on a mis en œuvre cette stratégie d'écologie industrielle, d'économie circulaire que j'ai évoquée, donc un panel de solutions identifiées.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Monsieur MÉNAGER, vous pouvez nous re-rejoindre.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Je rassure tout le monde. Je ne vais pas prendre tout mon temps de parole. On va aller droit au but sur vraiment les consommations estimées. Donc redire qu'il y a bien deux phases. Il y a celle pour la phase de travaux, où finalement l'eau dont nous avons besoin, c'est essentiellement pour le béton. Pour le chantier, c'est essentiellement pour fabriquer le béton qui aura de l'ordre de 186 000 mètres cubes d'eau douce par an. Après, il y a des besoins complémentaires sur le chantier, notamment pour éviter les poussières. Vous savez, on vaporise un peu d'eau. Pour le coup, cela fait partie des choses qu'on va essayer de recapter. C'est de la REUT interne d'une certaine façon. On va aussi essayer de capter les eaux de pluie pour, je dirai, faire de la réutilisation au maximum sur notre propre site. C'est pour les travaux.

Après, en phase d'exploitation, les chiffres qui sont dans le DMO, on était à un stade très en amont du projet. On continue à travailler et à affiner les estimations et à trouver des pistes. Je peux vous dire qu'on sera bien en dessous de ce 1,2 million de mètres cubes par an. Je dirais que, quand on n'aura pas d'autre issue, on ira les prélever dans le canal de Bourbourg, tel que ça a été dit. On travaille aussi sur plein d'autres pistes, et notamment la réutilisation, mais avec d'autres potentiels notamment sur des sorties de stations d'épuration. Cela fait des pistes qu'on investit dans un stade tout à fait en amont pour chercher ces pistes, en tout cas pour réduire tout ça.

Peut-être un commentaire sur la photo que vous voyez. C'est une photo de la station de déminéralisation. Peut-être, à la jonction des travaux et de la phase d'exploitation, on aura, une fois qu'on commence à avoir formé les premiers circuits et qu'on les mettra en essai, on a ce qu'on appelle

à faire les épreuves hydrauliques. Ce sont les premiers moments où l'on aura besoin d'une eau avec une qualité type déminéralisée. C'est pour ça qu'on aura cette station.

Le schéma est complexe, je ne vais pas pouvoir vous l'expliquer, je ne vais pas prendre les quatre minutes pour me lancer là-dedans. C'est pour expliquer vraiment tout ce schéma de l'eau, de l'utilisation. Peut-être redire quelque chose de simple que j'ai déjà dit, c'est que l'essentiel de l'eau utilisée dans la centrale, c'est pour le refroidissement. Ça, c'est l'eau de mer. C'est ça qui prend les débits les plus importants, et c'est cette eau, effectivement, qu'on réchauffe de l'ordre d'une dizaine de degrés et qu'on renvoie ensuite dans la mer, et d'où les effets thermiques qui seront étudiés et conventionnés tout à l'heure. C'est l'essentiel du prélèvement. C'est cette eau chaude qui chauffe la pisciculture et qui réchauffe le terminal méthanier. C'est l'essentiel de ce qui est pris.

Ce qu'on prend, c'est notamment pour alimenter cette station de déminéralisation. Vous voyez les pistes. J'avais été plus elliptique, mais là, c'est écrit que l'on travaille par exemple avec potentiellement la station d'épuration de Gravelines. Ce n'est pas fait, mais ça fait partie des choses qu'on travaille.

Vous voyez, à partir de l'eau déminée, les différents usages pour les différents circuits de la centrale, et ensuite tout ça repart, et vous avez une échelle des ordres de grandeur. Vous avez tout le détail dans le dossier de maître d'ouvrage si vous voulez approfondir la question.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. On va pouvoir démarrer notre nouveau temps d'échange sur l'impact du projet sur la disponibilité en eau douce. Invitation à réagir. Madame au fond, et aussi peut-être le Monsieur qui a pris la parole au tout début de la première séquence, qui a évoqué cette question de l'eau, si vous voulez réagir de nouveau.

Mme Marie PELTIER – Intervenante dans la salle

Bonjour. Marie PELTIER, on est habitant à Bourbourg. J'ai une question. Cela n'a pas du tout été évoqué. Du coup, ça me surprend un petit peu, le fait que l'eau de surface qui est mentionnée dans le secteur a un rôle essentiel vis-à-vis de l'eau salée du sous-sol. C'est-à-dire que, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de ressources souterraines dans le Dunkerquois parce que, justement, il y a une nappe salée en dessous de la nappe d'eau douce, qui est la nappe superficielle. Or, si vous prélevez dans la nappe superficielle et que la pression diminue, la nappe d'eau salée remonte, ce qui signifie une salinisation des sols et donc des problèmes, notamment d'un point de vue de possibilité de cultiver les terres. Dans quelle mesure ça peut être pris en compte avec la possible diminution de pluviométrie, la possible diminution des apports en eau via l'Aa en fonction des changements climatiques ? Comment est-ce qu'on articule ça avec les besoins agricoles ? Comment on évite que nos terres deviennent salées et incultivables ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Sur la possible salinisation du sol.

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

On ne prélève pas d'eau douce par des forages ou des prélèvements sur le territoire. On capte des volumes d'eau présents dans l'Aa canalisée. On les oriente vers le canal de Bourbourg à bief. On dispose de nos équipements de prélèvements, nos systèmes de pompage pour faire rentrer en distribution ces volumes d'eau. Cela signifie que les volumes que l'on prélève, on les ôte de l'Aa canalisée. Si on ne prélève pas ces volumes d'eau à cet endroit sur cette position, ces volumes d'eau sont orientés vers la mer. Ils sont rejetés au milieu maritime. Ils n'alimentent pas la nappe de surface locale qui concourt – et c'est vrai – à la préservation de la remontée du biseau salin.

Je ne vous vois peut-être pas acquiescer les éléments de réponse que je vous apporte. Je peux vous laisser la parole de manière complémentaire, pour qu'on se comprenne bien.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Peut-être lui donner un micro, parce que, en plus, comme c'est enregistré, on a absolument besoin de micro.

Mme Marie PELTIER – Intervenante dans la salle

Les canaux de Bourbourg et de l'Aa communiquent avec tout le réseau des wateringues. Du coup, les pompes peuvent fonctionner dans les deux sens en fonction des niveaux des wateringues, et notamment, on peut avoir besoin du niveau d'eau du canal de l'Aa pour réalimenter tout le réseau des wateringues. Donc, en fait, le niveau de l'Aa est essentiel pour les wateringues et cette nappe de surface. Je ne parle pas de forage, je parle de surface.

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Durant la période d'étiage, puisque c'est la période qui nous intéresse. En dehors de la période d'étiage, les niveaux sont hauts, et il faut effectivement évacuer ces volumes d'eau. Pour la période d'étiage, vous avez raison, il faut maintenir ce niveau. L'ensemble de nos prélèvements sont déterminés avec les autorités, donc avec VNF, avec la DDTM pour conditionner un niveau.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

La DDTM pour tout le monde ?

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

La Direction Départementale Terre et Mer. Les autorités qui suivent ce domaine.

Donc avec les autorités, on a déterminé un protocole de prélèvement qui respecte effectivement un volume minimum qui a été calculé lors des expertises que j'ai définies pour déterminer les volumes prélevables dans ce milieu, c'est-à-dire dans ce bief de l'Aa pour alimenter le canal de Bourbourg au niveau du Guindal. C'est pris en compte, si vous voulez, dans l'ensemble des expertises. Cela fait bien évidemment partie des précautions définies par le protocole de prélèvement.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup pour ce double échange qui, j'espère, a permis de préciser ce point. Est-ce qu'il y a une autre réaction, question, intervention ? Monsieur, on va vous donner le micro.

M. Didier TALLEUX – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Didier TALLEUX, je viens de l'Audomarois, c'est-à-dire le secteur qui a été inondé. J'ai bien compris que l'on vous nourrit en eau douce, le Dunkerquois, et le Dunkerquois nous inonde quand il bloque tout le système d'évacuation à la mer, parce que c'est l'Aa qui a débordé. C'est l'Aa qui prend sa source à Bourthes et qui a débordé.

La question est simple : quel va être l'impact des deux EPR quand ils seront en fonctionnement sur la régulation des flux de nos rivières ? Parce qu'il n'y a pas que l'Aa, il y a la Hem, il y a la Lys et du canal à grand gabarit. C'est ma question précise de ce soir.

Une réflexion d'ordre plus général. Est-ce que, dans les décennies qui viennent, compte tenu de l'air de basculement dans lequel notre climat se situe, si nous faisons les efforts nécessaires, est-ce qu'il faudra encore autant d'électricité ? Est-ce qu'il faudra encore autant d'acier ? Est-ce qu'il faudra encore autant de béton, alors que nous avons des architectes universitaires qui travaillent beaucoup sur l'habitat résilient et qui disent : « Il faut vraiment faire autrement, il faut vraiment un coup de barre pour changer tout ça ». Donc, on peut s'interroger sur l'utilité, la nécessité de ces deux EPR. Je précise que je suis militant de la défense d'EDF. J'ai bataillé avec eux contre le projet Hercule, et je suis l'héritier politique de Marcel PAUL. Ça devrait vous parler. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup pour cette dernière référence. Sur la deuxième question, c'est vraiment la question de la trajectoire et de l'utilité de la production d'énergie telle quelle dans d'autres scénarios et sur l'impact des deux EPR sur la régulation des flux des rivières et du canal.

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

L'impact des volumes d'eau nécessaires pour les EPR sur la régulation des flux : aucun. C'est absolument négligeable de regarder des flux qui arrivent sur le littoral. Ce ne sont pas donc les prélèvements qui seront à hauteur de 1,2 million, mais divisés par deux si on met en place la REUT, à hauteur de 600 000 mètres cubes par an. Cela signifie 100 000 mètres cubes pendant la période d'étiage. Cela vous paraît important, mais c'est relativement négligeable. Tout est relatif, mais c'est relativement négligeable par rapport à l'ensemble des prélèvements pour la totalité des usages industriels et agricoles.

Peut-être qu'il faut voir effectivement le territoire dunkerquois non pas comme un territoire qui inonde l'Audomarois, mais plutôt un territoire qui capte les volumes venant de l'amont, puisque, effectivement, l'eau circule, et l'eau provient bien de l'amont, et donc il faut l'évacuer. C'est sur le territoire dunkerquois que l'ensemble des installations sont présentes pour faire en sorte que ces volumes sont évacués à la mer, faute de quoi toute la plaine de Flandres serait effectivement inondée. Le polder sur lequel les Dunkerquois vivent serait lui-même inondé. Ce sont des installations qui contribuent à effectivement faire en sorte que nos territoires communs soient habitables.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. On ne va pas tarder à passer à la dernière séquence. Est-ce qu'il y a une dernière réaction, question, intervention de quelqu'un qui ne s'est pas encore exprimé dans le public ? Madame, on va vous donner le micro et après on arrêtera là.

Mme Sylvie ROCHER – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Sylvie ROCHER, membre des Amis de la Terre, mais je parle aussi en tant que citoyenne. On a parlé inondations, mais je trouve qu'on ne parle pas beaucoup de stress hydrique. Régulièrement, on a eu affaire à de grandes sécheresses. Dans ces moments-là, on demande au consommateur, quel qu'il soit, de diminuer sa consommation d'eau. Je suppose que dans un cas comme ça, les centrales nucléaires sont prioritaires au détriment de qui quand l'eau vient à manquer en cas de grande sécheresse ?

Et puis, autre point, la qualité de l'eau. On n'en parle pas non plus. Quels sont les impacts sur la qualité de l'eau rejetée en mer liés à ce type d'installation ?

M. Fabrice MAZOUNI – Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Je ne vais pas répondre sur la qualité de l'eau rejetée. Sur le premier volet de votre question, vous citez l'impact en stress hydrique. Alors, notre territoire, par globalisation, par solidarité territoriale, a pu être concerné par le passé par des arrêtés sécheresse de restrictions, mais notre territoire n'a pas connu, en tant que tel, de stress hydrique. Les volumes d'eau provenant de l'amont transitant par les canaux exploités par les VNF, et notamment par l'Aa canalisée. Ces transits de volume d'eau pour maintenir la navigabilité génèrent un niveau constant dans l'Aa, qui nous permet effectivement de consolider la disponibilité de la ressource en eau. Néanmoins, vous avez raison, ça fait partie des protocoles que j'ai évoqués tout à l'heure en cas de situation extrême. Si un stress hydrique venait à être subi par notre territoire, eh bien, nous avons effectivement un protocole hiérarchisé avec quatre niveaux, avec des restrictions, des diminutions de prélèvement d'eau et, effectivement, il y a ensuite une priorisation pour nos usages industriels. En préfecture, on priorise l'ensemble des usages. Les citoyens sont appelés à limiter leur consommation d'eau pour le volet eau potable en cas de stress hydrique de ce type. Pour les volumes d'eau industriels, ce sont les industriels qui, de manière hiérarchisée, en partenariat avec les autorités, c'est-à-dire avec la sous-préfecture, sont invités à limiter leur consommation. On limite nos prélèvements pour les orienter vers les industriels de manière moindre et hiérarchisée.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Monsieur MÉNAGER, sur le rejet en mer. Puis, on passera à la séquence suivante.

M. Antoine MÉNAGER – EDF

Très court, j'insiste parce que je l'ai déjà dit, mais je le redis : Pour une centrale nucléaire, là où il faut de l'eau, je dirais en temps réel et proportionnel à son niveau de puissance c'est pour le refroidissement. À Gravelines, le refroidissement, c'est l'eau de mer. Pour le fonctionnement temps réel de l'installation, c'est directement l'eau de mer qui assure le refroidissement.

Par rapport à ce que je vous ai expliqué sur l'eau douce, le circuit un peu compliqué, l'eau déminéralisée, il y a des réserves internes et ce n'est pas de la consommation temps réel pour le process. Donc, je dirais qu'il ne faudrait pas que ça dure pendant trois mois, mais que cela ne nuirait pas au fonctionnement du process sur quelques jours ou quelques semaines.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Je vous propose qu'on passe à la troisième et dernière séquence. Je vais demander à nos deux intervenants du Réseau de Transport d'Électricité plus connu sous le nom de RTE de nous rejoindre. Ils ont ramené une série – vous allez voir – de matériel.

Monsieur François MAILLARD, vous êtes directeur de projet pour RTE et Madame Anaïs THEVENET, vous êtes chargée d'études concertation et environnement. Vous avez à tous les deux six minutes.

M. François MAILLARD – RTE

Merci. On a ramené un petit peu de matériel pour essayer de matérialiser un petit peu ce qu'on va installer si le projet se confirme. Merci beaucoup. Très rapidement, on est très heureux de pouvoir avoir l'opportunité de parler du raccordement électrique.

RTE, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, c'est le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité. On achemine l'électricité depuis les zones de production vers les zones de consommation sur un réseau à haute et très haute tension. On a environ 100 000 km de lignes sur l'ensemble de notre territoire. On a une mission aussi prospective sur l'électricité pour éclairer le débat public, et c'est une mission de service public que l'on assure. On équilibre à chaque instant l'équilibre entre la production et la consommation.

L'idée aujourd'hui, c'est de parler un petit peu des étapes du projet de raccordement des EPR de Gravelines. Tous nos projets se déroulent globalement de la même manière. En 2023, EDF nous a contactés en disant : « Bah voilà, on a un projet de réacteurs EPR2 avec différents besoins », et on y reviendra juste après. Ensuite, on a une étape de concertation, le débat public avec des études techniques, environnementales et des procédures administratives. Là on sera sur 2024/2026. Arrive

enfin la phase des travaux, et puis ensuite, on rentre dans une phase exploitation et maintenance qui va durer de 50 à 80 ans pour l'ensemble de nos infrastructures.

Sur le projet des EPR2, on retrouve sur cette carte différentes lignes du vert, du rouge, de l'orange, ce sont les différents niveaux de tension des besoins exprimés par EDF. EDF a exprimé un besoin de six lignes électriques, deux pour les besoins du chantier électrique, avec de forts besoins en électricité pour réaliser le chantier. Ce sera les deux lignes orange. On envisage à ce stade de faire des liaisons souterraines pour un niveau de tension 90 000 volts. Les quatre autres besoins, ce sont les quatre lignes rouges. Il y en a deux en pointillés et deux en trait plein. Il y en a deux qu'on envisage en technologie souterraine et deux en technologie aérienne.

Le choix de l'aérien ou du souterrain, c'est un choix un peu qui est dimensionné à la fois par les besoins en électricité transitée et ensuite qui prend en compte la distance entre le poste client et le poste de raccordement au réseau électrique. Dans le cas de notre projet, on sera raccordé au poste à Saint-Georges-sur-l'Aa, qui s'appellera Flandre-Maritime.

L'impact, on voit sur la photo là, on est sur le sud de la commune de Gravelines, c'est qu'il y a des couloirs de lignes électriques. Il y a déjà beaucoup de pylônes sur cette zone-là, principalement en raison de la centrale existante, et aussi en raison d'un nombre d'industriels sur la zone à proximité des futurs EPR2. Ce qu'on envisage, pour permettre l'arrivée des EPR2, c'est de mettre en souterrain des lignes électriques existantes qui sont en 225 000 volts. On a la capacité de les mettre en souterrain pour faire de la place aux lignes 400 000 volts qui évacueront 1670 mégawatts par réacteur.

Concrètement, si le projet se fait, on rajoutera à ces couloirs de lignes, une rangée de pylônes supplémentaire par rapport à aujourd'hui.

Ce que je tenais à préciser, on a parlé d'étude d'impact. On est actuellement en période de réalisation de cette étude d'impact. L'ensemble de nos études environnementales et techniques ne sont pas terminées. La détermination de nos tracés précis n'est pas encore réalisée. Néanmoins, on commence à avoir des idées. Je vais laisser la parole à Anaïs, qui va vous présenter les enjeux sur l'environnement et les principes du chantier.

Mme Anaïs THEVENET – RTE

Merci. Pour répondre finalement à la demande d'EDF, nous avons déterminé une zone d'étude du raccordement électrique. Cette zone d'étude, elle figure ici sur la carte, en rouge. C'est une zone d'étude qui concerne les communes de Gravelines, Loon-plage et Saint-Georges-sur-l'Aa. Elle est majoritairement située sur l'emprise du grand port maritime de Dunkerque. Cette zone fait 5 km de large sur 8 km de long. D'ores et déjà, vous l'avez évoqué, il y a beaucoup d'enjeux sur cette zone et nous allons la prendre en compte pour mener nos études techniques et environnementales.

Parmi ces enjeux pour lesquels il faudra éviter, sur le milieu naturel, on prendra en compte, entre autres, les espèces protégées. Donc, pour la flore, en effet, vous l'avez relevé, il y a pas mal d'orchidées et concernant la faune, on a identifié, entre autres, le hérisson d'Europe et pour les amphibiens, la grenouille verte. Ce sont des zones qu'on évitera. On est aussi, on le rappelle, sur la zone du GPMD. Donc, on doit prendre en compte les infrastructures réseau. Il y en a beaucoup, qu'elles soient aériennes ou souterraines. Il faut qu'on prenne ces infrastructures dans la définition de nos tracés, mais aussi les waterings, entre autres. Enfin, pour définir nos tracés électriques, on souhaite éviter le milieu humain. Donc, il y a quelques zones d'habitat sur la commune de Gravelines.

Nos travaux de liaison souterraine devraient débuter en 2027. Une liaison électrique souterraine fait environ 80 cm de large. Voilà, je présente juste une maquette. Nos liaisons font donc 80 cm de large, elles sont enfouies à un 1,20 m de profondeur. Par exemple, on évoquait l'évitement des espèces protégées. On pourra passer par la technique des passages en sous-œuvre. Entre autres ici, sur la photo en haut à droite, la technique du forage dirigé pour éviter de faire des tranchées à certains endroits où il y aurait des enjeux. Si ce n'était pas le cas, quand on passera en accotements de voirie ou ici, en bas à droite, dans le milieu agricole, lorsqu'on installera nos fourreaux, on assurera le tri des terres. Ce tri des terres se fera avec la chambre d'agriculture pour s'assurer que tous les exploitants agricoles retrouveront ensuite leur potentiel agronomique.

Concernant les travaux des liaisons aériennes – je vais faire vite – les travaux des liaisons aériennes passent par l'installation de pylônes électriques. Ces pylônes électriques feront une hauteur sur le territoire entre 40 et 60 mètres de haut. Une fois ces pylônes électriques assemblés sur le lieu d'implantation, on déroulera les câbles électriques. Notre but, c'est d'éviter au maximum, encore une fois, les zones à enjeux. Ensuite, en mesure de réduction, on installera, à titre d'exemple, soit des balises avifaune ou des spirales avifaunes pour que les oiseaux puissent détecter nos lignes électriques.

Une fois ces ouvrages créés, ils seront mis en exploitation, comme l'a rappelé François MAILLARD, entre 50 et 80 ans. Ce sont nos salariés, qui sont basés à Grande-Synthe et à Béthune, qui assureront la maintenance de ces lignes électriques.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Écoutez, c'est le dernier moment sur ce zoom sur le raccordement électrique et l'impact sur l'environnement. On a déjà une question ici. Je vais demander à nos chères hôtes de ramener les micros. Pareil, je disais qu'on aurait eu besoin d'une musique d'attente. Je peux la faire, mais je ne suis pas sûr que ce soit très... Ça va arriver. On se donne une dizaine de minutes.

Mme Myriam SANTHUNE – Intervenante dans la salle

Myriam SANTHUNE, les écologistes. Je voulais dire que, tout à l'heure, j'avais été très choquée du mépris par rapport à un habitant de la part d'EDF et de la part d'un élu. Je voulais le souligner. Je ne sais pas si c'est parce qu'on arrive à la fin, du coup, l'arrogance monte et le porteur de projet est sûr de son projet, et sûr que, de toute façon, il n'y aura pas d'avis contraire. C'est pour ça que ça monte un peu.

Je vais revenir à un diagnostic qui a été fait par la ville de Gravelines – comme quoi je sais aussi souligner quelque chose qui a été fait – avec un recueil d'habitants. J'ai trouvé ça intéressant, parce que, effectivement, les gens ont mis pas mal de choses négatives en avant. Ils n'ont pas forcément parlé de la biodiversité. Ce n'est pas forcément ce qui leur vient en tête au début. Ils ont parlé de pas mal de choses négatives. Je leur ai posé la question parce que, la fois dernière, il y avait un certain nombre de Gravelinois, et il y a eu des échanges à la table. Je leur ai dit « Comment se fait-il qu'avec tout ce que vous mettez en avant, vous soyez 75 % à dire pour ? ». Là, il m'a été répondu : « Oui, mais on ne peut rien faire d'autre. Puis, si on ne le prend pas sur notre territoire, personne n'en veut ailleurs ». Il y avait notamment un ancien salarié d'EDF. Je me suis vraiment posé cette question. Comment se fait-il que les gens n'aient pas eu l'occasion de voir une autre proposition, notamment, qui favorise la biodiversité ou d'autres projets qui auraient pu être mis en valeur pour contrebalancer ce projet d'EPR ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Merci beaucoup pour votre témoignage, et notamment l'invitation, enfin cette question que vous posez à la fin, notamment sur les alternatives aussi. Questions ou remarques en lien avec le raccordement ? Est-ce qu'il y a des éléments qui ne sont pas clairs ? Monsieur, et après Monsieur FOURNIER. Si vous pouvez vous lever et vous présenter.

M. Thomas PEYRE – Intervenante dans la salle

Bonjour. Je m'appelle Thomas PEYRE. Une question qu'on se posait puisque, dans le secteur, on sait qu'on est quand même un polder avec des risques de submersion marine soit par la terre, soit par la mer. C'est pour cette raison a priori que les 11 mètres de butte prévus pour la construction de la centrale, le fait de la surélever, c'est vis-à-vis de ce risque-là.

Concernant le raccordement, vous n'avez pas forcément mentionné que les postes électriques seraient surélevés. Qu'est-ce qui se passe si, effectivement, il y a une montée des eaux importante qui dure plus longtemps, en tout cas, que les éléments de secours type groupe électrogène intégré à la centrale pourraient fonctionner ? Qu'est-ce qui est prévu au niveau raccordement pour ça ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

En cas de montée des eaux. Peut-être qu'on peut prendre la remarque juste ici. Comme ça, vous pouvez faire un retour groupé.

M. Nicolas FOURNIER – Intervenante dans la salle

À nouveau, Nicolas FOURNIER de l'ADELFA. Pour le raccordement électrique, on a vu à l'image une petite zone d'étude, mais très restreinte, parce que j'imagine que ces lignes ne vont pas s'arrêter à Saint-Georges-sur-l'Aa, elles vont se prolonger ensuite pour descendre dans toute la région au moins voire continuer ensuite dans tout le pays. On va avoir, notamment chez nous, une artère de distribution d'électricité parmi sans doute les plus importantes de France et avec, sans doute, une aire d'étude qui sera beaucoup plus large que notre seul territoire. Ces lignes à haute tension vont donc traverser sans doute toute la région. Est-ce que, au-delà de ce débat public, il y aura aussi une concertation qui ira beaucoup plus largement que notre territoire ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Sur cette question de raccordement, une concertation plus large et pour les postes électriques, est-ce qu'ils sont surélevés ? Qu'est-ce qui est pris en compte en cas de montée des eaux ? Je vous laisse répondre.

M. François MAILLARD – RTE

Je vais peut-être répondre dans le désordre. Je vais d'abord répondre à la seconde question. L'objectif du projet, c'est de raccorder les EPR2 au réseau électrique français. Il y a un projet différent de celui-là qu'est la reconstruction du poste de Warande, qui se trouve actuellement à Bourbourg, qui

va être reconstruit à Saint-Georges-sur-l'Aa. La période de l'enquête publique est passée et les travaux vont débiter. Il n'est pas prévu d'autres concertations pour le reste d'autres lignes électriques. L'ensemble des lignes électriques des EPR2 seraient raccordées à ce poste-là, et depuis ce poste de Flandre-Maritime, on réutilise le réseau existant. Il n'y a pas de nouvelle ligne créée derrière ça.

Il y a un autre projet que RTE porte, dont l'objectif est d'acheminer de l'électricité à très haute tension à l'est du port, qui a aussi fait l'objet d'une concertation, et là, on est encore à l'étape des études. Ce serait la création d'une ligne électrique vers l'est du port depuis le poste de Saint-Georges-sur-l'Aa jusqu'à Grande-Synthe.

Sur la première question, c'est un peu le thème de la soirée sur les enjeux climatiques. RTE prend en compte l'ensemble des enjeux climatiques : l'augmentation des températures, les tempêtes, c'est peut-être l'enjeu climatique qui nous touche le plus et pour ça, on a pris les enseignements de la tempête de 1999, avec de la sécurisation mécanique de nos pylônes et de nos infrastructures. La question était sur la montée des eaux et la prise en compte.

Sur le projet, c'est de la ligne souterraine et de la ligne aérienne. Sur les lignes souterraines, elles sont, on prend les enjeux locaux et les lignes peuvent être mises un peu en souterrain, mais globalement, les inondations n'ont pas d'impact sur les liaisons souterraines. Pour les liaisons aériennes, on est assez en hauteur. Ça arrive parfois que nos pylônes aient un peu les pieds dans l'eau. Sur les postes, on surélève la plateforme de certains postes en fonction des zones.

Après, c'est déjà arrivé – et je crois que c'est arrivé pendant les inondations dans l'Audomarois – qu'un poste soit dans l'eau. Dans ce cas-là, on arrête certaines installations, on les met hors tension. On a la chance d'avoir un réseau maillé chez RTE, qui permet d'éviter des coupures même quand un poste n'est plus sous tension.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Je vous propose qu'on prenne la dernière intervention de Monsieur. Puis, après, je laisserai la parole à Régis GUYOT pour la clôture.

M. Xavier VILAIN – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Xavier VILAIN des Amis de la Terre du Dunkerquois. Je vais poser une question, pas sur le raccordement. Je vais revenir un peu sur un thème qui est revenu plusieurs fois dans la soirée, et notamment aussi lors de l'atelier, si j'ai bien compris, cet après-midi. Mais malheureusement, quand on travaille, on ne peut pas participer à ces ateliers thématiques assez techniques qui ont l'air assez intéressants.

Je ne sais pas si vous allez pouvoir me donner la réponse, mais sur le thème des inondations, on a beaucoup parlé de changements climatiques, d'inondations, du fait qu'on soit sur un polder. Je me suis rendu compte, parce que je me rends régulièrement sur le site d'une autorité qui, malheureusement, n'est pas là et n'est pas souvent là lors des réunions, c'est l'ASN, la sûreté nucléaire.

Je trouve 45 guides de l'ASN qui s'adressent aux exploitants, mais aussi aux membres des CLI, qui sont relativement accessibles. Il y a 45 guides très pratiques, très techniques, de l'ASN. Le guide n° 13 a pour thème la protection des installations nucléaires de base contre les inondations externes.

Donc ma question précise – mais l'ASN n'est pas là, la CNDP pourra relayer – est-ce que ce guide, qui est dans sa version sur le site internet du 8 janvier – tenez-vous bien – 2013 va être un jour réactualisé, parce qu'on est plus en 2013. On a des données maintenant sur le changement climatique, on a des inondations dans la région qui en sont un témoin important, et je suis stupéfait de voir que l'ASN en est encore, sur ces thématiques d'inondation externe des INB à une version 2013. Merci.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Il me semble que c'était Monsieur SPAUTZ de Greenpeace, pendant le webinaire, qui l'avait aussi soulevé. Donc, rassurez-vous, c'est une question qui a été soulevée. Si, du côté de l'équipe du débat, vous voulez dire un mot sur la manière dont ça a été...

M. Jacques ROUDIER – CPDP

L'IRSN y a partiellement répondu en des termes qui rappelaient, de mémoire, que c'était un guide qui était formulé en des termes très généraux. Mais on posera la question plus précisément. Nous veillerons à recueillir la position de l'ASN elle-même, puisque c'est l'ASN qui est l'auteur de ce guide.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Tout à fait, et je rappelle aussi qu'à la plateforme en ligne, n'hésitez pas à vous en saisir jusqu'au bout et l'équipe du débat se chargera, notamment dans son compte-rendu à la fin du débat, de soulever toutes ces questions.

Je vous propose d'en terminer là, si c'est bon pour tout le monde. Déjà, merci infiniment, à la fois à nos intervenants et à l'ensemble du public. Avant que vous partiez, j'aimerais laisser le mot de la fin à Régis GUYOT, membre de l'équipe du débat, pour conclure.

M. Régis GUYOT – CPDP

Bonsoir. Je voudrais brièvement retracer un peu ce qui me paraît avoir traversé cette journée, parce que, au fond, on a consacré 4 heures de cette journée au thème des impacts sur l'environnement, du changement climatique et, évidemment, du projet d'EDF et de RTE qui est l'objet du débat.

C'est peu et c'est beaucoup par rapport à d'autres circonstances, mais c'est encore assez peu par rapport à la complexité et à l'étendue du problème. On a eu la vérité d'un vrai débat, c'est-à-dire qu'on a eu, en particulier au webinar cet après-midi, un grand échange de fond, une grande fourniture croisée d'éléments de connaissance, de questions. On a vu se dégager des contradictions, mais on a surtout vu sur quoi elles portaient : des données scientifiques, mais également ce qu'on en fait, leur adaptation ou leur côté dépassé, la difficulté de se projeter, évidemment, plus on se projette, loin devant, ce qui est toujours nécessaire au-delà du moyen terme, on entre dans des réponses qui sont floues et qu'il faudra adapter au fur et à mesure. C'est un plan glissant.

Puis, on a vu le mélange du calme, de la rationalité, de l'échange sérieux de données scientifiques, puis des petits coups de passions qui ont été partagés collectivement, et ça fait aussi la saveur d'un débat. S'il n'y a pas de débat contradictoire, il n'y a pas de débat. Or, la CNDP, son rôle, c'est précisément de forcer le destin sur les échanges entre acteurs qui se parlent plus ou moins souvent, plus ou moins profondément et de façon plus ou moins objective.

Je voudrais dire quelques mots des thèmes étudiés. Sur la submersion, il me semble que l'échange scientifique a été de bon niveau, même si, comme toujours, certains peuvent rester sur leur faim, mais nous veillerons à ce que toutes ces données scientifiques échangées ne soient pas perdues à travers le compte-rendu.

En tous les cas, cet échange est à poursuivre, non pas en repartant de zéro, mais en repartant de ce qu'on a entendu cet après-midi, parce qu'il y avait des points précis de contradictions qui demandent à être nourris par un dialogue continu.

En ce qui concerne la biodiversité, on a quand même constaté un vrai besoin d'approfondissement, mais aussi de partage de données. J'ai bien entendu qu'il y avait un certain nombre de données qui étaient étalées sur un certain nombre d'années, ce qui est toujours précieux, mais encore faut-il les échanger entre acteurs, et dialoguer sur la façon de s'en servir sur la façon de poursuivre leur accumulation en diversifiant le plus possible les données qu'on recueille. Cela renvoie à la concertation continue, qui commencera dès que le maître d'ouvrage aura répondu au bilan de la CNDP, c'est-à-dire trois mois après, automatiquement la concertation continue commencera. Il me semble que c'est un sujet sur lequel on a beaucoup à faire.

Et puis, sur l'eau, il me semble qu'on a eu un débat intéressant en ce sens que, bien évidemment, devant l'arrivée d'une entreprise aussi importante dans un territoire qui a besoin d'autant d'eau pour des activités diverses, et a fortiori à un moment de redéveloppement industriel ou d'accélération industrielle, tout le monde se pose la question de savoir qui sera celui qui sera éventuellement le sacrifié prioritaire. C'est un vieux thème territorial qui donne lieu à des joutes dans tous les coins du territoire et partout où il y a de l'eau qui passe, de l'eau dont on a besoin, mais de l'eau qui s'en va. Il me semble que les réponses qui ont été données à cet égard montraient à une vraie démarche d'économie écologique : économiser l'eau, travailler et investir sur les fuites, les pertes, et Dieu sait qu'il y a souvent à faire. J'ai relevé que le Dunkerquois pensait être un bon élève national sur son taux de perte plus faible que dans d'autres territoires métropolitains ou outre-mer, et que la démarche qui était conduite dans le cadre du changement climatique était une démarche rationnelle, qui a été expliquée, et en particulier, face à des questions qui m'ont paru extrêmement intéressantes et fondées. Les réponses ont été données à la façon dont on partage l'eau. Bien évidemment, on la partage différemment selon différents événements climatiques et selon les saisons, mais il me semble que le travail de concertation de ce point de vue est bien réel, et c'était l'occasion de l'expliquer et de le partager avec le public.

Enfin, avec le thème du raccordement, on a eu l'occasion de parler d'un opérateur dont on ne parle pas très souvent, sauf quand on voit passer ces lignes haute tension et qu'on se dit quand même que cela traverse méchamment le territoire, ça se voit, même si en dessous, on a appris qu'il y avait des chasses assez fructueuses au détriment, quelquefois, de quelques isolements. Je crois que c'est vraiment satisfaisant de voir que ce débat peut servir à ce que ce maître d'ouvrage vienne expliquer avec son équipement et son attirail comment il travaille, comment il fonctionne et comment il se projette dans l'avenir, puisque l'on a retenu tout ce que RTE prévoyait dans les 15 ans à venir. Un investissement à hauteur de 100 milliards d'euros méritait effectivement des explications, mais elles ont été données.

Je trouve pour ma part que, sur ce thème de l'environnement et des conséquences sur l'environnement du changement climatique, ce débat a été ouvert, mais quand on finit un débat, on a toujours l'impression qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, de connaissances répandues, d'échanges auxquels on a procédé, mais il en reste toujours plus à faire qu'on en a déjà fait. Alors, ce n'est pas désespérant, ça pousse simplement à l'action, au dialogue, à la rencontre et à de vraies concertations.

Je voudrais enfin, pour terminer, vous faire part des prochaines manifestations que nous organisons dans le cadre de ce débat. D'une part demain, sur la radio Delta FM, entre 12 et 13 heures, il y aura une émission d'échange sur un thème que nous aurions voulu pouvoir développer davantage, qui est celui de la santé, que ce soit à la santé au travail, mais plus généralement de la santé de la population, non seulement autour d'installations nucléaires ou industrielles, mais également au regard d'un constat que nous faisons dans la France entière, c'est-à-dire du manque de ressources médicales et paramédicales dans ce pays pour des raisons qui sont assez claires et expliquées avec un décalage sur ce traitement qui va nous faire souffrir encore quelques années.

Le 9 janvier, on aura un webinaire entre 18 heures et 20 heures sur le chantier. C'est une question qui a souvent été posée en disant : « Bon, il y a le chantier, il y a l'exploitation. Parlez-nous un peu plus du chantier. » Puis, on aura, le 14 janvier, une réunion au Kursaal de Dunkerque entre 18 heures et 20h30 que nous avons intitulée parole d'acteurs. C'est la dernière réunion publique. Nous avons choisi de la centrer sur les acteurs qui ne s'étaient pas encore exprimés et sur des compléments d'information de la part de ces acteurs.

Pour terminer, le débat public se terminera réglementairement le 17 janvier à minuit. Après, on pourra encore lire tout ce qu'il y a sur le site. Je ne vous cache pas que moi, j'en suis peut-être au tiers et j'ai bien du mal à suivre. Après cette date, on ne pourra plus déposer de remarques, de questions, de prises de position sur le site. C'est la règle du jeu.

Maintenant, je voudrais vous remercier d'être venus aussi nombreux, tout particulièrement ceux qui ont trouvé le moyen de venir à nos deux séquences de la journée, sachant que, évidemment, ceux qui travaillent toute la journée ne pouvaient pas venir au webinaire. Ils pourront le retrouver sur notre site. Merci beaucoup.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci. Il y avait juste une dernière intervention pour ne pas qu'il y ait de frustration de Madame tout au fond, et puis après on terminera. On va vous donner le micro.

Mme Christine TROTIGNON – Intervenante dans la salle

Bonsoir, Christine TROTIGNON, des Amis de la Terre. Alors, apparemment, peut-être que le rang du fond est le rang de la colère, parce que je ne peux pas laisser dire que tout va bien, ce qui est apparemment la conclusion qui est donnée à ce débat.

Il y en a plusieurs qui sont venus depuis le début, depuis le 17 septembre, il y avait une projection d'un petit film d'EDF avec une des personnes qui avaient été questionnées sur Gravelines. Sur trois personnes, ce qui n'est pas forcément représentatif, il y en a une qui disait que, finalement, on ne peut rien dire parce que de toute façon, ça se fera. Si ça ne se faisait pas, qu'est-ce qui se passerait ? Est-ce qu'on peut prendre la question de dans ce sens-là ?

On a eu des agriculteurs qui nous disent que le manque d'eau est une question importante. Moi, je pense qu'on a eu quand même des gens qui se sont exprimés dans l'assemblée, qui ont montré un degré de connaissance important. À chaque fois, EDF ou les représentants, enfin, tous ceux qui défendent le projet, finalement, nous répondent que tout va aller bien et à chaque fois, on a des réponses. Alors, je suis d'accord. Il y a des salariés EDF, mais il y a une population aussi, et il y a des gens qui se posent quand même beaucoup de questions. Ce n'est pas seulement qu'EDF accepte des EPR en plus des cinq réacteurs qui sont – cinq parce qu'il y en a toujours un au repos – qui sont en service quotidiennement.

C'est juste que jamais, dans ces débats, il n'a été question de ce qu'on fait pour changer les choses et avoir moins besoin d'électricité.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

C'est sur la trajectoire globale.

Mme Christine TROTIGNON – Intervenante dans la salle

Comment ?

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Sur la trajectoire globale. Mais juste, allez-y terminer sur ce que vous dites.

Mme Christine TROTIGNON – Intervenante dans la salle

Justement, pourquoi ce n'est jamais pris en compte ? Finalement, oui, il y a des oiseaux, il y a des grenouilles, et il faut les préserver, mais on a des solutions. C'est un projet qui, quand même, va apporter des inconvénients. Il y a des gens dans la Drôme qui n'ont plus d'eau. Dans ce cas-là, ce n'est surtout pas aux entreprises à qui on demande de faire des efforts. C'est forcément aux particuliers.

On va attendre aussi que ça arrive dans notre région, qu'on ait des problèmes et qu'on soit face au mur, mais qu'il y ait des Clairebout qui continuent de nettoyer leurs patates pour les envoyer à l'autre bout du monde.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Finissez dans la limite des deux minutes, parce que vous avez...

Mme Christine TROTIGNON – Intervenante dans la salle

Les deux minutes, à chaque fois qu'il y a des gens qui ont parlé deux minutes, ils ont eu des réponses qui ne sont pas satisfaisantes au regard des habitants. C'est juste ça que je voulais dire.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

C'est important de le dire. Tout à fait.

Mme Christine TROTIGNON – Intervenante dans la salle

Les questions restent posées. Les questions qui ont été posées aujourd'hui et dans les sessions précédentes restent posées, et ce n'est pas de nous dire : « Mais tout va bien, et ce projet est génial. » Il n'est pas fondé sur des besoins qu'ont les habitants. Tout le monde n'est pas obligé d'avoir une voiture électrique qui fait 2 tonnes.

M. Pierre ARENE – WDPE, Animateur

Merci beaucoup. Vous avez pu vous exprimer. Je vais laisser le mot de la fin à Marc PAPINUTTI, président de la CNDP.

M. Marc PAPINUTTI – CNDP

On pourrait alors reprendre le débat et recommencer. Moi, je voulais juste dire, en tant que témoin, qu'il y a un certain nombre de questions. Il y a des échanges, il y a des positions. On n'est pas arrivé à tout accepter. L'idée quand même du débat ne fait pas ressortir en disant qu'on n'a pas échangé, qu'on n'a pas débattu, que l'on n'a pas pu vous informer. J'ai noté des sujets sur l'eau. Les sujets sont posés et on avance. Je crois que c'est ça l'essentiel du débat, c'est d'être capable, sur des questions qui sont parfois difficiles, d'échanger, d'entendre les uns et les autres, et demain, après-demain, le maître d'ouvrage d'entendre tout ce qui a été dit ici, après le compte-rendu qui sera fait par les membres de la CPDP, et puis mon propre bilan, parce que ce sera le deuxième en plus après Penly, on a aussi de quoi faire. Mais restons sur cette idée en quittant une réunion d'une belle qualité comme ça, que l'on se retrouve encore, mais que l'on avance dans une connaissance commune et on avance dans un échange commun. Merci.